

Il se fera quelque chose en 1942 !

L'initiative de la "Société des Ecrivains" — Un exemple qui pourra servir —
Le fonds ne manque point, il reste à le mettre en oeuvre

Il se fera tout de même quelque chose pour le Troisième Centenaire de Montréal, — et beaucoup plus, vraisemblablement, qu'on ne pourrait être porté à le croire aujourd'hui. Des énergies s'éveillent dont nous n'avions pas encore entendu parler, mais qui promettent de s'affirmer puissamment.

Saluons l'appel que vient d'adresser à ses membres la Société des Ecrivains. Celle-ci tiendra son prochain congrès à Montréal dans les premiers jours de juin, le 3, le 4 et le 5. Elle a senti qu'il lui appartenait de prendre dans les manifestations de 1942 un rôle de premier plan, et qu'il n'était pas trop tôt pour s'y préparer.

Elle proposera donc à ses membres l'étude d'un programme dont voici les grandes lignes : a) le théâtre (choeur parlé, drame historique, pantomime, etc.) ; b) les défilés (événements à commémorer) ; c) panorama du livre (histoire du livre à Montréal) ; d) conférences en public et à la T. S. F. ; e) éducation du français administratif ; f) publicité ; g) études pour revues, livres, etc. ; h) préparation de la jeunesse scolaire à ces fêtes.

On voit que le plan est vaste, que sa réalisation devrait non seulement coopérer au succès des fêtes, mais aider fortement à les préparer.

Car il y faut une longue, une abondante préparation, — une préparation des esprits surtout, et pas seulement dans le monde écolier.

C'est la condition de tout le reste.

Il se passe de ce temps-ci aux Trois-Rivières quelque chose dont nous pourrions faire notre profit. Le région est en train de redécouvrir son passé, lit, comme l'on sait, aux plus lointaines origines de la Nouvelle-France. Et, comme l'on se propose de commémorer à Shawinigan le souvenir de Jacques Buteux, l'abbé Albert Tessier raconte à la radio le prodigieux voyage accompli dans la vallée du Saint-Maurice, et jusqu'aux sources du Fleuve noir, par le grand missionnaire jésuite.

Ces causeries sont reproduites par le *Nouveliste*. Il faut espérer qu'elles seront réunies en volume. Elles offriront au public de tout le Canada une lecture extrêmement émouvante. Il y a dans cette course à travers un pays neuf, accidenté, dans des conditions très difficiles, de quoi susciter toutes les admirations.

A moins d'avoir lu les textes sur lesquels l'abbé Tessier fonde son récit, on ne saurait s'imaginer ce qu'il en coûte au grand missionnaire pour réaliser cette course à la conquête des âmes.

Or, des récits de ce genre, combien n'en pourrait pas fournir l'histoire de Montréal, — l'histoire de sa fondation, de sa très large expansion, de son rayonnement !

Il suffit d'ouvrir un livre d'histoire pour être presque ébloui par la richesse qu'offre cette matière.

Pour les gens du métier, ce serait un jeu de préparer une série de causeries qui commanderaient l'attention, non seulement du public montréalais, mais de tous ceux qui portent quelque intérêt à l'histoire de l'Amérique. Les Montréalais, comme on disait jadis, ont porté un peu partout leurs pas. Ecclésiastiques ou laïques, on retrouve leurs traces sur tous les points du continent.

Un homme comme d'Iberville a marqué de son empreinte, à la fois, les régions glacées de la Baie d'Hudson et le pays ensoleillé de la Louisiane. Et combien d'autres dont Montréal pourrait justement s'enorgueillir, et que ses habitants, pour la plupart, ne connaissent point !

Oh ! ce n'est pas le fonds qui manque. La richesse est abondante, extrêmement abondante, indéfiniment variée. Elle sollicite toutes les curiosités, toutes les admirations. Il ne reste qu'à l'ouvrir, qu'à la faire connaître du grand public.

C'est la besogne à laquelle veut s'employer la Société des Ecrivains. Nous l'en félicitons de tout coeur. Nous souhaitons que son exemple soit un peu partout suivi.

Ne se trouvera-t-il pas, par exemple, un groupement de spécialistes pour esquisser un programme musical ?

De même chez les peintres, chez les sculpteurs, des hommes d'initiative n'indiqueront-ils pas ce qu'il y aurait à faire, s'ils n'en peuvent eux-mêmes assurer la réalisation ? N'entreprendra-t-on pas aussi de préparer une large rétrospective d'histoire montréalaise ? Les éléments sont là, tout prêts.

On nous laisse de temps à temps à autre prévoir la fondation d'un comité général des fêtes... qui n'apparaît pas vite. Si ce comité finit par sortir du rêve, ses membres seront enchantés de pareilles initiatives. S'il se fait indéfiniment attendre, les autres pourront tout de même mettre sur pied quelque chose qui rappelle aux Montréalais, — et à leurs concitoyens — que cette ville a une histoire.

L'important, c'est que des hommes de bonne volonté se mettent à la besogne, qu'on ne puisse répéter le mot que disait tout récemment un journaliste de langue anglaise : *Les Canadiens de langue française n'ont pas l'air de se soucier beaucoup du fait que leur ville aura bientôt trois cents ans...*

Car pareil dédain, outre qu'il s'allierait à la plus noire ingratitude, ne nous relèverait aux yeux de personne.

Omer HEROUX

Une note de Londres à Genève sur l'Ethiopie

(Voir en page 3)

EN ALLEMAGNE

Hitler obtient une majorité plébiscitaire sans précédent dans l'histoire du Reich

L'Autriche, dont la population est d'environ 6,750,000 âmes, a donné 4,270,517 "oui" et seulement 11,263 "non"

Le nouveau Reichstag comptera 820 membres, dont 71 Autrichiens

BERLIN, 11 (S.P.A.) — La majorité plébiscitaire que le Reichsführer Hitler a obtenue hier est sans précédent dans l'histoire du Reich : 48,799,269 personnes ont approuvé l'annexion de l'Autriche et la liste électorale du Führer, et seulement 452,180 ont marqué leur désapprobation. Le pourcentage des "oui" s'élève à 99.0827. Au plébiscite de mars 1936, qui portait sur la remilitarisation de la Rhénanie, le pourcentage des approbations fut de 98.79. D'après des renseignements officieux, l'Autriche, dont la population est d'environ 6,750,000 âmes, a donné 4,270,517 oui et seulement 11,263 non. Le pourcentage des oui autrichiens atteint 99.75. Au total, 48,326,791 personnes ont voté hier. Le nombre des bulletins nuls ne dépasse guère 75,000.

Le bruit court que par suite du succès du plébiscite d'hier le Reichsführer accordera une amnistie aux prisonniers politiques. D'autre part, il paraît qu'à Vienne certains craignent que, par suite du succès du plébiscite, il n'y ait application de rigoureuses mesures contre les partisans de l'ex-chancelier von Schuschnigg et contre l'élément juif. On sait que les Juifs ne pouvaient pas voter hier.

LE NOUVEAU REICHSTAG

La liste électorale contient 1,717 noms. En vertu de la loi, le Führer choisit les membres du Reichstag parmi les candidats inscrits sur la liste. Il en désigne un par 60,000 voix. Le nouveau Reichstag comptera donc 820 membres, dont 71 Autrichiens.

Théoriquement, un nouveau Reichstag se réunit moins de quatre semaines après l'élection. On a déjà dit que celui qui vient d'entrer en fonction se réunirait à Vienne, le 20 de ce mois, qui sera la 49e anniversaire de naissance du Führer. Mais des personnalités nazistes déclarent qu'il se peut que le nouveau Reichstag ne se réunisse pas avant longtemps.

LE VOYAGE D'HITLER EN ITALIE

D'ici à son anniversaire, le Reichsführer sera très occupé à Berlin. Le 20, il y aura des cérémonies officielles. Son anniversaire passé, le Reichsführer ira à Berchtesgaden, pour se reposer et pour se préparer à son voyage en Italie. Il doit partir le 3 mai. Il se peut qu'il convoque le Reichstag à son retour d'Italie.

Bloc-notes

Le roulage lourd

Dès que les grandes routes sont débarrassées de leur carapace hivernale, tous les automobilistes sont impatientés de s'y élaner. Sentiment naturel puisqu'il correspond à une libération. On peut désormais aller plus loin et plus vite avec moins de danger.

Les plus ardents à profiter de cette transformation de la voirie sont ceux qui y trouvent le plus profit, soit les entreprises pour le transport des marchandises ou des voyageurs. Mais ce sont les derniers à pouvoir y circuler. Les restrictions dont elles souffrent et se plaignent existent ailleurs que dans notre province, notamment dans les Etats septentrionaux de la république voisine et dans les provinces orientales du Canada.

Cependant, nulle part la route n'est fermée au roulage aussi longtemps que chez nous. Le ministre de la Voirie se rend compte de cet inconvénient et le déplore sans pouvoir y remédier. Il y a des causes qui sont dues à la force majeure et qu'on ne pourra améliorer. Ainsi l'abondance des pluies automnales et les basses températures hivernales. Le froid gèle profondément les routes détrempées et mal drainées. Au dégel, la chaussée se gonfle et si ces foras ampoules asphaltiques sont écrasées par de pesants véhicules, une voie s'ouvre à l'infiltration qui sape les assises de la route. Il est avéré que l'on peut concevoir des chaussées mieux drainées, que celles que l'on construit maintenant le sont davantage et qu'en réalité la plus grande partie du réseau routier de la province est à recommencer. Cependant, dans une circulaire au public, le ministre de la Voirie ne charge pas injustement les administrateurs du passé. On ne pouvait prévoir alors la lourdeur des voitures actuelles et, ensuite, il fallait — nous nous souvenons de ce que c'était difficile, — faire avaler au public le coût d'une voirie adéquate. Ce coût est élevé, compte tenu de la gabegie que l'électoratisme ne manque pas d'y introduire.

Evidemment, cette situation est regrettable pour les exploitants comme pour les usagers des sociétés de messagerie ou de transport en commun. Mais il faut bien subordonner au souci de la bonne administration et du bien général l'intérêt particulier. Personne n'y trouverait son compte si les routes étaient défoncées ou en partie fermées pour réparation pendant tout l'été. Rien de plus propre à mettre les touristes en fureur et en fuite !

Ce que l'on doit et ce que l'on peut espérer, c'est un mode de construction entièrement adaptée aux réalités québécoises. C'est ce que doit donner un plan général bien conçu. Aujourd'hui, du reste, l'éducation est faite et le public comprend qu'on a les routes que l'on paye et que c'est jeter de l'argent à l'eau ou au fossé que de construire des chaussées qui ne sont pas parfaitement drainées, où la pluie d'automne donne prise au gel de l'hiver et aux terribles ravages du dégel du printemps.

N'oublions pas que nous sommes la seule province à offrir un véritable intérêt au tourisme, la seule province à leur présenter le *something different* qu'ils cherchent. Mais ce *something different*, ils le désirent surtout, sauf dans une voirie arri-

L. D.

La France et l'Italie

Paris, 11 (S.P.A.) — Dans le monde parlementaire, on dit que le gouvernement Daladier projette d'adopter tout à fait la politique conciliatoire de la Grande-Bretagne envers l'Italie. Il enverra un négociateur à Rome bientôt, affirme-t-on. Pour la France, comme pour la Grande-Bretagne, les questions à régler avec l'Italie ont surtout trait à la conquête de l'Ethiopie et à la guerre d'Espagne.

Le plébiscite d'Allemagne en mer

Londres, 11. (S.P.C.-Havas). — A bord du *Wilhelm Gustloff*, à plus de 3 milles de la côte britannique, 1,172 Allemands et 806 Autrichiens qui vivent en Grande-Bretagne ont participé au plébiscite d'hier sur l'annexion de l'Autriche et sur la liste électorale du Führer-chancelier Hitler. Il y a eu 10 "non". Les votants ont passé une dizaine d'heures à bord du navire. Après la votation, ils ont chanté et banqueté.

Le curé de La Tuque en deuil

La Tuque, 11 (C.P.). — Mme L.-G. Routhier, veuve du Dr L.-G. Routhier, est décédée à l'hôpital St-Joseph de La Tuque, à l'âge de 76 ans, après une maladie d'un mois. Elle était la sœur de M. l'abbé Eugène Corbeil, curé de St-Zéphirin de La Tuque, et de la Mgr J.-Sylvio Corbeil, P.D., supérieur du Grand Séminaire d'Ottawa.

La dépouille mortelle a été trans-

portée aujourd'hui à Angers, comté de Papineau, où auront lieu les funérailles.

Le Devoir offre ses sympathies à la famille.

Le carnet du grincheux

Fort mal organisé, ce plébiscite allemand autour de l'annexion de l'Autriche. Il n'a donné que 99.08 pour cent des voix en faveur de l'annexion. Si le Führer n'eût été si mal inspiré que de chasser de son pays les Juifs, il aurait pu en appeler aux services d'un ancien organisateur de Montréal qui, dans le quartier groupé en maints endroits jusqu'à 110 pour cent des voix. Rien que 99.08 pour cent en Allemagne ? Le parti hitlérien a grand besoin d'enthousiasme.

Pour justifier la politique d'armements en 1937, des orateurs du parti libéral parlèrent dans le comté de Bonaventure et ailleurs de l'imminent péril communiste. Cette année, il paraît que le danger, c'est le fascisme. Le véritable péril, ne serait-ce plutôt l'irréflexion, l'illogisme, la crédulité ?

Que Radio-Canada continue de laisser vanter à la radio les prouesses plus ou moins réelles du bataillon rouge Mac-Pap en Espagne, et l'on aura droit de dire qu'il devrait plutôt s'appeler *Radio-Canada*.

Selon un député voisin de Montréal si le Canada ne s'arme au plus tôt, il sera la nouvelle Ethiopie. Que ce député craigne qu'on le traite comme un noir, c'est son affaire. L'esclavage politique n'existe-t-il pas déjà ? Ses électeurs, qui ne sont pas des noirs, et qui n'ont pas peur de le devenir, verront dans tout cela, eux, moins noir que lui.

Les partis se cherchent des chefs. Après quoi ils se chercheront des partisans.

Le Grincheux

A propos d'un commentaire récent du "Devoir"

Nous recevons cet avant-midi une seconde lettre de MM. Taschereau et Fages au sujet d'un commentaire paru ici récemment, après une séance du Comité des complexes publiques à Québec, commentaire dont une partie n'aurait pas dû paraître et qui les visait, déclarent MM. Taschereau et Fages.

Voici le texte de cette seconde lettre :

Québec, 9 avril 1938
L'Imprimerie Populaire, Ltée
430, rue Notre-Dame est
Montréal, Qué.

Messieurs,
Re Taschereau et al vs l'Imprimerie Populaire, Ltée.

Nos clients, MM. Paul et Robert Taschereau et Cortlandt Fages, ont pris connaissance d'un entrefilet publié dans votre journal, le 8 avril dernier, dans lequel vous ne faites que reproduire notre lettre du 7 avril avec quelques lignes explicatives.

Nous devons vous dire que nos clients ne peuvent pas accepter la reproduction de notre lettre comme une rectification ou une rétractation de l'article incriminé. L'article 5 de

la Loi de la Presse édicte bien que, sur réception d'un avis d'action, le journal doit se rétracter d'une manière complète et se justifier de sa bonne foi et, dans ce cas, seuls les dommages actuels et réels peuvent être réclamés.

L'article du *Devoir* en date du 6 avril, 1938, intitulé "Tout le monde — dans un certain monde — en profita", est faux, mensonger et libellé et nous devons vous aviser une dernière fois qu'à moins d'une rétractation complète et entière de la part du journal le *Devoir*, des procédures seront prises contre votre Compagnie sans autre avis.

Vos bien dévoués,
TASCHEREAU, PARENT,
TASCHEREAU & CANNON

En justice pour MM. Taschereau et Fages, qui s'estiment visés par la partie du commentaire à laquelle ont trait cette lettre-ci et la précédente (parue le 8 avril), le *Devoir* déclare que la partie en question, sans fondement à leur endroit, n'aurait pas dû paraître. Le *Devoir* regrette cette publication et s'en excuse.

Sens et choses

Partir

"J'ai découvert que tout le malheur des hommes vient d'une seule chose, qui est de ne savoir pas demeurer en repos dans une chambre". Vous avez reconnu ? C'est Pascal qui s'exprime ainsi au milieu de ses profondes pensées et probablement en un instant de noie mélancolique.

Que dirait-il, le cher homme, devant la fringale des voyages dont ont possédés nos contemporains ? Les agences sont si convaincantes, leurs méthodes de publicité tellement fantastiques, elles mettent à nous décrire les pays où elles veulent nous transporter un tel souci le faire plus beau que nature qu'il est bien impossible d'y résister autrement qu'en sondant avec regret le vide de sa bourse. Et Pascal lui-même serait peut-être le premier à quitter la chambre où il voulait enfermer les hommes de son temps pour voler sur un "clipper" moderne vers les horizons plus dorés de l'Orient, les brumes romantiques de l'Angleterre ou de l'Ecosse, les jeunes et grouillantes Amériques, à moins que ce ne soit vers des bleus et froids glaciers polaires, car aujourd'hui bien rares sont les régions que l'on ne puisse atteindre avec aisance et rapidité.

Ah ! bien sûr, partir, qui s'y résisterait dans les conditions qu'on nous promet devoir être si idéales ? Ici devant moi un de ces défilants, véritable fête pour les yeux. On songe à tout. Outre l'assurance que le ciel d'Italie n'a pas changé, n'il est toujours de cette couleur indéfinissable que pas un voyageur n'a pu encore nous dépeindre avec exactitude, qu'il faut en somme aller contempler pour soi-même, outre les oranges d'or que j'y pourrais cueillir, outre les musées, les monuments historiques devant plus précieux à force d'années, que dis-je, de siècles, que je pourrais visiter, outre enfin toutes les aurores dont on pare avec tant le talent ces lieux communs du voyage et dont on fait luire les maigres beautés, l'on mesure du onfort et de la vitesse, une attention de tous les instants, une éternité totale. Je serai surveillé, mes bagages seront gardés avec sollicitude, peine inutile, ils sont déjà assurés contre le vol, les incendies. Toute cette protection n'est vendue avec mon billet. Encore un peu et l'on me garantirait l'état de grâce et le beau fixe du ciel pour la durée de la pérégrination.

Cela viendra, vous verrez. Ceci est pour l'Italie. On met autant de luxe dans la propagande faite autour d'autres lieux aussi célèbres. C'est que le tourisme est une forte grande industrie. Elle repose tout entière sur la satisfaction d'une des grandes faiblesses humaines : la curiosité. L'ambition de voir et d'entendre ce que les Américains appellent "That something different". De là vient l'explication de ces trains aux multiples voitures, de ces autocars bondés de voyageurs que l'on trimbale à travers des villes un peu populeuses, de ces navires de plus en plus spacieux qui fendent les flots de leurs puissantes étraves.

Donnez aux humains plus de

L'organisation du congrès conservateur d'Ottawa

On y a pourvu il y a quelques heures — Il y aura 1,500 délégués — Il s'agit d'un nouveau programme et d'une nouvelle orientation

D'aucuns veulent tendre la main au groupe canadien-français

Ottawa, 11. — Voici le parti conservateur plus que jamais décidé à redevenir un facteur important dans la politique canadienne. Après l'écrasement de 1935 — qu'on avait cru décisif — le parti se ressaisit, refait ses cadres, rappelle les dissidents, invite tous ceux qui de près ou de loin ont des attaches à l'ancienne foi. On note un désir général d'oublier les divergences, les heurts, les gros propos du passé, tout ce qui, en un mot, a provoqué l'affaiblissement du groupe et sa défaite le 14 octobre 1935. Le départ de M. Bennett, au lieu de désorienter les conservateurs, leur donne un nouveau désir de survie, de se sentir les coudes, de regrouper les unités éparées et de se présenter devant l'électeur avec un programme nouveau.

C'est l'impression qui se dégage des séances d'étude et d'organisation qu'une quarantaine de conservateurs ont tenues samedi à Ottawa. Nous avons eu de brefs entretiens avec M. Maurice Dupré, M. C.-N. Dorion, ancien député de Québec-Montmorency, et M. Georges Héon, député d'Argenteuil. Tous trois nous ont fait part de leur confiance absolue dans la possibilité de remettre sur pied une puissante organisation et de préparer un programme qui conviendrait à l'électeur. Dès après le congrès national du parti — congrès qui se tiendra ici même les 5, 6 et 7 juillet, ainsi qu'on l'a décidé samedi — le parti aura pris un regain de vie et il sera prêt à la bataille. Les séances du congrès national se tiendront au Colisée, sur les terrains de l'Exposition.

Les délégués de Québec

Les délégués de la province de Québec aux séances d'étude de samedi étaient les suivants : Mmes F.-X.-A. Giroux et Leslie Hodges ; MM. Maurice Dupré, Georges Héon, W.-A. Walsh, Charles-N. Dorion, W.-W. Lynch (Sherbrooke), S.-A. Baulne et Antonio Drolet. On notait aussi la présence, parmi les délégués de

moyens, plus de facilité encore, si possible, de se mouvoir ; vous constaterez alors que les crépuscules et les couchants qu'ils disent pourtant almer chez eux ne leur suffiront plus. Et ce ne sera plus dans leur chambre qu'il faudra souhaiter la trouver de temps à autre, comme le voulait Pascal, mais en dedans des frontières de leur propre pays.

Maurice HUOT

l'Ontario, de M. le Dr Raymond Morand, de Windsor, ancien vice-président des Communes. Tous étaient satisfaits des décisions prises par les délégués. Le congrès national, ont-ils dit, suivra à peu près le même programme que celui de 1937 à Winnipeg. On ne changera pratiquement rien à l'ordre des séances, des comités, etc. Mais il va sans dire que le programme politique subira des modifications qui tiendront compte des besoins nouveaux. Samedi on a abordé très superficiellement la question de doctrine.

Présidents et directeurs

Quatre points principaux ressortissent des conférences de samedi : 1.—On a nommé deux présidents et deux secrétaires conjoints du comité national du congrès. Les présidents sont M. Maurice Dupré et M. J.-R. MacNicol, député fédéral de Toronto-Davenport ; les deux secrétaires, M. Georges Héon et M. Gordon Graydon, député fédéral de Peel. On veut ainsi faire reconnaître le principe du bilinguisme intégral dans la réorganisation du parti. 2.—On a pris des mesures spéciales pour permettre à la jeunesse et à l'élément féminin de prendre une part dominante dans les affaires du parti. On désire ainsi faire disparaître certains griefs, dont quelques-uns fort légitimes. Les membres du parti feront tout leur possible pour embrigader la jeunesse.

L'Union nationale du Québec

3.—On a pris des mesures également pour offrir aux membres de l'Union nationale du Québec d'être délégués au congrès national de juillet prochain. A cet effet on a approuvé une résolution permettant aux membres des Chambres provinciales qui appuient le parti conservateur fédéral de venir à Ottawa représenter leurs comités ou l'organisation provinciale. C'est, de toute évidence, une main tendue aux membres de l'Union nationale. A remarquer qu'il ne s'agit pas d'une union entre le parti de l'Union nationale comme tel avec le parti conservateur fédéral, mais plutôt d'une participation des membres de l'Union nationale aux affaires du parti conservateur fédéral.

On prétend qu'un tel arrangement rencontrerait les vives des deux groupes, en ce qu'il permettrait aux deux de conserver leur identité propre tout en laissant à leurs membres la liberté de coopérer étroitement. La formule cou-

1,500 délégués

Enfin on a pris des dispositions pour que le congrès d'Ottawa compte 1,500 délégués ayant le droit de vote. Ces délégués seront les suivants : tous les membres du Conseil privé qui appuient le parti ; tous les sénateurs conservateurs ; tous les candidats conservateurs défaits à l'élection de 1935 ; tous les membres des législatures provinciales qui appuient le parti conservateur fédéral ; quatre délégués de chaque comté rural, avec quatre délégués substitués n'ayant pas le droit de vote ; tous les anciens lieutenants-gouverneurs conservateurs ; autant de délégués généraux que chaque province compte de comités ; les membres du comité national du congrès seront considérés comme des délégués généraux ; les organisations de jeunesse auront neuf délégués généraux du Québec, neuf de l'Ontario et trois de chacune des autres provinces.

Quatre comités

Du même coup on a constitué quatre comités généraux du congrès : comité d'organisation, comité de finance, comité de transport et comité de publicité. On n'a pas encore désigné les présidents de ces comités. On verra sous peu comment fonctionneront ces diverses organisations. Les organisateurs ont trois mois pour préparer le congrès, mais ils ne perdront pas de temps à se mettre au travail, il appartiendra aux députés conservateurs de faire prolonger la session jusqu'aux tout derniers jours de juin. C'est leur intention de demeurer à Ottawa jusqu'au 5 juillet, jour de l'ouverture du congrès. C'est dire qu'ils profiteront des débats pour critiquer les bills ministériels et se faire du capital politique. Entre temps la cabale battra son plein en faveur des candidats à la succession de M. Bennett. Il y aura plus d'une bataille intéressante !

Léopold RICHER

Le Rassemblement de Lafayette

On sait que samedi devait avoir lieu à Lafayette, en Louisiane, un grand Rassemblement de ceux qui étudient le français dans les écoles de l'Etat. C'était le premier du genre.

Une brève dépêche nous apprend que cette réunion a obtenu un beau succès.

M. le juge Edouard Fabre-Surveys, qui venait d'être fait docteur en droit par l'Université de la Louisiane, à Baton-Rouge, représentait à ce Rassemblement le Canada français.

M. Edouard Lacroix demande une enquête royale

Le député fédéral de Beauce a répondu, hier soir, à la radio, aux accusations portées contre lui au comité des comptes publics — Il annonce qu'il ne comparaitra pas au comité et demande plutôt une enquête devant trois juges de la Cour supérieure — Quant aux accusations qui pèsent sur lui, M. Lacroix répète, d'une façon encore plus détaillée, ce qu'il a déjà déclaré aux Communes — Don de \$10,000 à un curé du comté de Dorchester — Il invite le premier ministre à faire photographier tous ses chèques

Texte de M. Lacroix

Voici le texte du discours de M. Edouard Lacroix, député de Beauce aux Communes, prononcé, hier soir, de 7 heures à 7 heures et demie, aux postes CBF et CRCK de Radio-Canada, sous les auspices de l'Association des organisateurs libéraux de Montréal, dont M. Decelles est président et M. C. O. Bousquet, vice-président. M. Lacroix a été présenté par M. Fred A. Monk, ancien organisateur de l'Action Libérale Nationale:

M. Lacroix

Mesdames, Messieurs, Mes chers amis de la Beauce, J'étais à Ottawa, ces jours derniers, à accomplir modestement mes fonctions de député de la Beauce. Soudain, on attire mon attention sur une série d'accusations à mon adresse contenues dans les journaux de cette province. Qui pourrait bien m'attaquer ainsi? Nous ne sommes plus en périodes électorales.

Mesdames, messieurs, c'était tout simplement l'hon. Maurice Le Noblet Duplessis, député des Trois-Rivières et premier ministre du Québec, l'homme dont les actes sont à base de charité, à base de coopération et à base de tout ce que vous voudrez, l'homme, enfin, à qui personne ne peut, d'après lui toujours et seulement, enlever un seul cheveu de dessus la tête...

"Le cas du jeune polisson"

Vous l'avouerez-je? Mon premier mouvement, après avoir lu les accusations que ce monsieur avait portées, fut tout simplement de me m'en point occuper. M. Duplessis mérite-il même le dédain des gens sérieux? Entre nous, mesdames, messieurs, doit-on faire grand bruit du jeune polisson qui, caché le long d'une maison éloignée de la rue, s'amuse à tirer des cailloux ou des moites de neige aux passants qui circulent? Non, nous pensons de cet enfant qu'il est un malappris, un grossier, et nous continuons notre chemin sans autres pensées que celles qui inspirent la pitié ou le mépris. Quand je songe aux circonstances de temps et de lieux dans lesquelles M. Duplessis m'a injustement et faussement attaqué; quand je songe, en outre, qu'il s'est, pour ainsi dire, barricadé derrière son Comité des comptes publics et son immunité parlementaire pour m'attaquer brutalement, je suis bien tenté, comme dans le cas du jeune polisson que j'ai cité en exemple, de le mépriser tout simplement sinon de le plaindre profondément.

"Pour ma femme et mes enfants"

Mais, si je viens vous ennuyer ce soir avec des détails qui ne sont personnels, c'est moi pour moi-même que pour ma femme et mes enfants, dont je puis contrairement à M. Duplessis, m'enorgueillir, et auxquels je tiens à laisser une réputation d'homme d'affaires intègre.

Avis de décès

GARIEPY — A Montréal, le 10 avril 1938, décédée à 42 ans, Marie-Alphonse Gariepy, épouse d'Adrien Gariepy. Funérailles le 13 courant. Le convoi funéraire partira de sa résidence, No 591 avenue Davaar, à 8 h. 10 du matin, pour se rendre à l'église St-Madeleine d'Outremont, où le service sera célébré à 8 h. 30. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Remerciements

La famille Wilbrod Latour, de Valleyfield, remercie sincèrement toutes les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies à l'occasion de la mort de Donat Latour, soit par bouquets spirituels, offrandes de messes, cartes de sympathies, télégrammes, visites ou assistance aux funérailles.

NECROLOGIE

BERTRAND — A Bordeaux, le 8, à 53 ans, Ernest Bertrand, époux de Rosa Renaud.
BOUCHER — A Montréal, le 8, à 11 ans, Pauline Boucher, fille de M. et Mme Camille Campeau.
BOURDON — A Châteauguay, le 8, à 74 ans, Mme Philias Bourdon, née Adèle Cécile.
CHARBONNEAU — A Ste-Anne-des-Plaines, le 7, à 52 ans, Anna Forget, épouse de François Charbonneau.
CHEVALIER — A Montréal, le 8, à 88 ans, Dr Joseph Chevalier, époux en secondes noces de Sara Normand, en 2es de Marie-Louise Mignault.
COTE — A Montréal, le 8, à 35 ans, Robert Côté, époux de Gabrielle Berdeau.
DE MONTIGNY — A Montréal, le 8, à 76 ans, Mme veuve Domina DeMontigny, née Albina Guérin.
FERLAND — A Montréal, le 7, à 56 ans, Gracille Ferland.
GARNIER — A Montréal, le 7, à 74 ans, Octave Garnier, époux de feu Maria Hamelin.
LACASSE — A Montréal, le 7, à 85 ans, Mme veuve Joseph Lacasse, née Rose-Edmée Leclerc.
LALONDE — A Montréal, le 8, à 7 ans, Marie-Clair, fille de Théodore Lalonde et d'Alma Boicclair.
LANGLOIS — A Montréal, le 8, à 83 ans, Mme veuve René Langlois.
LEDUC — A Montréal, le 7, à 84 ans, Léon Leduc, époux de feu Marguerite Senécal.
NADON — A Montréal, le 7, à 50 ans, Églantine Marcil, épouse de Pauline Nadeau.
O'CONNELL — A Montréal, le 7, Thomas O'Connell, époux de Mary-Jane McEntee.
PILON — A Montréal, le 8, à 57 ans, Arthur Pilon, époux d'Annie Binette.
ST-AMOUR — A Montréal, le 8, à 55 ans, Mme Louise-Hector St-Amour, née Agnès Gariepy.

gre, soneux de probité et de moralité. C'est aussi parce que, comme député, je dois à mes électeurs de justifier par ma conduite et mes attitudes la confiance dont ils ont bien voulu m'honorer depuis des années. Si je réponds à M. Duplessis, c'est, en outre, pour la raison que, comme homme d'affaires, j'ai besoin de toute ma réputation vis-à-vis mes quelques milliers d'employés et les différents personnages avec lesquels je viens nécessairement en relation au Canada et aux États-Unis.

"La première accusation"

La première accusation de M. Duplessis est au sujet du Canton de Daquam. Elle porte sur deux points, cette accusation. En premier, sur l'exportation du bois; en deuxième, sur le paiement des droits de coupe et des infractions. Quant à cette première partie de l'accusation, qui a trait à l'exportation du bois aux États-Unis contrairement à la loi, j'affirme que jamais une seule corde de bois du Canton de Daquam n'a été exportée par moi ou mes compagnies aux États-Unis, et je défie qui que ce soit de prouver le contraire. Quant à la deuxième partie de l'accusation, qui a trait au paiement des droits de coupe et des infractions, je déclare que ce n'est pas \$122,000,00 que j'ai payé au gouvernement provincial, mais bien \$244,601,98 dont je détiens tous les reçus pour chaque montant détaillé, pour chaque opération, y compris le compte de \$5,000 pour les infractions que j'ai acceptées en définitive de payer, pour avoir la paix. J'ajoute, pour informations additionnelles, que cette propriété de Daquam sur laquelle j'ai exploité pendant quelques années, avait été antérieurement exploitée par la Compagnie Murray, Gregory Limitée, de St-Jean, N.B., et cela pendant au moins 30 ans avant moi, et l'exploitation forestière de la susdite compagnie a toujours été faite à un diamètre minimum de 10 pouces. Je n'ai jamais été permis d'employer, ni au soutien de cette affirmation additionnelle, je vous lis présentement une lettre en date du 15 septembre 1934, signée par M. Edouard Bélanger, l'un des principaux contracteurs de la susdite compagnie, dans laquelle lettre, ledit M. Bélanger déclare ce qui suit:

"Je reçois votre lettre du 9 septembre et je dois vous dire en réponse, que lorsque j'ai contracté pour M. Murray, Gregory Limitée sur la limite de Daquam, ou M. Marquis était boss, ces derniers nous ont fait couper tout le bois qui était bon pour faire des billots de 4 pouces. Nous coupons des billots de 12 et 16 pieds de long et sans restriction de diamètre au cune."

"Bien à vous, Edouard BELANGER"

Politique suivie dans le canton de Daquam

Et, pour information additionnelle encore, j'ajoute ceci. Le 11 juin 1927, après avoir exploité moi-même pendant quelques années la limite de Daquam, je l'ai ensuite revendue à la Compagnie McCrea Wilson Lumber Co. Ltd., compagnie subsidiaire de la Brompton Pulp & Paper Co., qui a continué les opérations forestières en coupant le bois sans restriction de diamètre. Du reste, cette compagnie ne faisait que suivre une politique qui avait toujours été celle en usage dans le Canton de Daquam, attendu que le bois de ce canton est uniquement de l'épinetle noire de sève, et que tout le monde sait que cette essence forestière est d'un diamètre très réduit, même après cent ans de croissance. Serait-ce parce que je suis le seul Canadien français qui a coupé du bois dans le Canton de Daquam que M. Duplessis voudrait que le règlement de la province aurait été plus sévère pour moi que pour ceux qui m'ont précédé et ceux qui m'ont suivi?

Sur le St-Maurice

Au surplus, mesdames et messieurs, à ce bon M. Duplessis qui semble très scrupuleux sur cette question de diamètre, ne pourrions-nous pas poser tout simplement une question? Et, j'en appelle à l'opinion publique. Comment se fait-il que lorsque nous voyageons de Québec à Montréal, par la voie ferrée, et que nous passons sur le St-Maurice, aux Trois-Rivières par exemple, et que nous examinons le bois qui flotte dans le St-Maurice ou qui est arrêlé sous le pont des chars, nous constatons que sur 25 bûches qui s'y trouvent, à peu près une bûche sur deux a plus de 10 pouces de diamètre, pour ne pas dire qu'il n'y en a pas du tout. Et cela se passe, mesdames, messieurs, sous vos yeux, sous les miens, la connaissance de M. Duplessis, et pendant qu'il est premier ministre de la province de Québec. Pourlant, une des compagnies qui coupe ce bois avait pour gérant M. Bob Grant, qui est bien proche parent de l'hon. M. Duplessis...

La deuxième accusation

Passons maintenant à la deuxième accusation. M. Duplessis m'accuse d'avoir exporté aux États-Unis environ 40,000 billots du lac

Portage, comté de Beauce, bois, dit-il, provenant des terres de la Couronne. Voici ma réponse. Je déclare de nouveau que dans le district du lac Portage, je n'ai jamais acheté une seule corde de bois du gouvernement de la province de Québec. Mes opérations du Lac Portage proviennent d'un achat fait par moi à la Compagnie John Breaker Limitée, par contrat notarié passé devant Meredith, Meredith, notaires, de Québec, sous le numéro 9,124 de leurs minutes, en date du 3 août 1933, lequel contrat me vendait avec garantie de tout trouble, clair de toute hypothèque, de tout lien quelconque, 227,484.29 cordes de bois exportable. Ce bois était vendu clair de tout trouble, avec droit de l'exporter aux États-Unis, avec une clause spéciale à la page 3 dudit contrat, me permettant de me servir de l'eau dudit Lac Portage pour flotter mon bois dans l'Etat du Maine. J'ai donc acheté d'une compagnie privée du bois venant des terrains privés, exportable aux États-Unis. Ceci dispose, mesdames et messieurs, de la deuxième accusation de M. Duplessis.

La troisième accusation: les camions

Troisième accusation de M. Duplessis: Mes camions. M. Duplessis m'accuse de ne pas avoir payé de douanes sur les 21 camions que j'ai importés des États-Unis en 1928. Ma réponse. Mes camions ont été importés le 28 mai et le 22 juin 1928. En date du 28 mai j'ai importé 15 camions Reo et j'ai payé mes douanes au Collecteur des Douanes à Saint-Camille de Bellechasse, par mon chèque No. 26804, de \$3,304. Ce chèque est endossé et déposé à la banque le 5 juin 1928. Le 22 juin, 6 autres camions Reo furent importés et mes douanes furent payées par mon chèque No. 1665, en date du 22 juin 1928, au montant de \$1097.40, endossé et entré à la banque le 25 juin de la même année. Voilà pour la douane des camions. M. Duplessis m'accuse de plus de ne pas avoir enregistré ces camions dans la province de Québec. Je détiens mon chèque No. 1615, en date du 5 juin 1928, payable à J.-A. Gendron, receveur du Revenu, Saint-Georges de Beauce, pour le somme de \$749.00, étant l'enregistrement de 14 camions Reo. Ce chèque est entré à la banque et endossé le 5 juin de la même année. En plus, un autre chèque portant le No 1664, en date du 22 juin 1928, au montant de \$321.00 payait l'enregistrement de 6 autres camions Reo au même percepteur du revenu, M. Gendron, chèque entré à la banque le même jour; un autre chèque portant le No 26302, en date du 10 mai 1928, payable à J.-A. Gendron encore, au montant de \$48.50 payait l'enregistrement du 21ème camion. Ces camions ont servi à la construction d'un chemin privé de 40 milles à partir de la station de Causapscal en allant sur la côte de Gaspé, durant l'été et l'hiver de 1928. Tout le monde sait que construire 40 milles de chemin, en pleine forêt, est fort dommageable aux camions qu'on emploie. Dès les printemps 1929, nous avons subi la crise que tout le monde a connue, j'ai abandonné les opérations dans ce district-là au printemps de 1929 pour n'y retourner qu'en 1934, et le matériel que j'avais laissé en 1929 était à l'état de rebut, sans aucune valeur, absolument inutilisable. Sous les circonstances, M. Duplessis peut-il prétendre sérieusement que ces camions auraient dû être enregistrés, chaque année, à l'état de rebut? Ces explications doivent certainement disposer des accusations relatives aux camions.

Les actes publics de M. Duplessis

Faisons donc publiquement, si vous le voulez bien, un petit examen de conscience des actes publics de M. Duplessis, en ces dernières années. Posons-nous certaines questions. Nous ne sommes pas ici à l'enquête des Comptes publics, mais à l'enquête devant l'opinion publique.

Premièrement, que penser d'un homme public qui, à la faveur d'un mouvement de restauration sociale et économique qu'il n'a pas créé, réussit par mille promesses dont plusieurs par écrit, à s'accrocher aux initiateurs de ce mouvement, puis, en cours de route, pour gagner seul le pouvoir, oublie quel que part de respecter sa signature?

Ses anciens collaborateurs

Deuxièmement, que penser d'un homme public qui, après avoir rapturé avec ses associés d'hier, s'empare du pouvoir, et profite de sa situation privilégiée et d'un poste qui le protège contre toute action en dommages, pour accuser fausement ses anciens collaborateurs, pour insinuer contre eux, et les détruire si possible dans l'opinion publique?

Ses promesses

Troisièmement, que penser d'un homme public qui se fait élire sur des promesses précises, contenues dans le programme de l'Action libérale nationale, et qui, arrivé au pouvoir, continue d'ignorer promesses et programme tout en continuant d'affirmer qu'il remplit le programme et ces promesses de A à Z? Et pour ne citer que quelques exemples, s'infèrent de notre programme, je pose les questions suivantes:

a) Où sont-elles vos réformes pour lesquelles vous vous engagez, comme nous-mêmes, à combattre le charbon, de la gazoline et du pain?

b) Où sont-elles, M. Duplessis, vos réformes pour lesquelles vous vous engagez, comme nous-mêmes, à régler la question des taux de l'électricité ainsi qu'à électrifier progressivement nos campagnes suivant un plan déterminé?

c) Où sont-elles, M. Duplessis, vos réformes pour lesquelles vous vous engagez, comme nous-mêmes, à abolir le Conseil législatif puis à le remplacer par un conseil économique, puis à remettre les fonctions et les pouvoirs du lieutenant-gouverneur entre les mains du juge en chef de la Cour d'appel?

d) Et encore, M. Duplessis, où sont-elles vos réformes électorales en vue d'élections honnêtes, important le vote obligatoire, la limitation des dépenses électorales, etc., etc.? Ni à l'élection générale de 1936, ni dans la Beauce, ni dans Bagot, nous n'avons vu les heureux résultats d'une loi électorale honnête.

e) Et la prime sur le beurre et le fromage? Et la réduction du nombre des ministres? Et combien d'exemples, s'infèrent de notre programme sur lequel vous vous êtes fait élire, ne pourrions-nous pas citer encore pour vous confondre!

Distributions

Quatrièmement, que penser encore, mesdames et messieurs, d'un homme public qui parcourt la province, en août 1936, en disant que les employés honnêtes ne seront pas destinés et qui, dès son arrivée au pouvoir promène partout sa hache, organise les distributions en bloc et jette sur le pavé, à quelques heures d'avis, des centaines d'employés honnêtes, expérimentés, qualifiés et pères de famille pour la plupart, dans le but inavoué de les remplacer par ses favoris ou par ses supporters?

Les bills 19 et 20

Cinquièmement, que penser d'un homme public qui promet aux ouvriers de cette province de n'accomplir aucune réforme importante les concernant sans avoir au préalable entendu tous les intéressés et qui, malgré les démarches, les télé-

grammes et les supplications de ces mêmes ouvriers, s'empresse de piloter sournoisement les fameux bills 19 et 20?

La grève des textiles

Sixièmement, que penser d'un homme public qui, dans la désolante mais fameuse grève des textiles, commence par défier les grévistes, puis conteste leurs revendications sans même les entendre, puis va jusqu'à insulter leurs aumôniers, puis, devant la menace grandissante d'une révolution, se ravise, enfin, compose avec les employeurs des compromis qui semblent pour le moins douteux, demande l'appui de notre dévoué clergé, lui fait officiellement des promesses de règlement de la grève en question pour au plus tard le 31 mars dernier, alors que, en réalité, ce règlement n'intervient pas, et qu'il sait qu'il n'interviendra pas selon les conditions de justice proposées il y a déjà plusieurs mois?

Mesdames et messieurs, j'ai pris au hasard, comme ils se présentent dans mon esprit, ces quelques exemples entre cent autres, qui vous démontrent avec une crue évidence pour lui que M. Duplessis a fait, comme homme public, de ses engagements les plus précis, ce qui vous laissera à juger de la sincérité du grand "prometteur national" au moment où il s'engageait solennellement devant l'électorat de cette province.

"Passé maître dans l'art de la bouffonnerie"

Mesdames et messieurs, voulez-vous que je vous dise, mais je ne vous oblige aucunement à penser comme moi, j'ai l'impression très nette que, comme homme public, M. Duplessis manque de sérieux et de sincérité, que par ailleurs, il est passé maître dans l'art de la bouffonnerie qui amuse et déride un moment les badauds et ses créchards, et qu'enfin, de la plupart de ses actes publics, se dégage une odeur de mensonge qui vous porte tout naturellement à vous éloigner de lui avec dédain.

Nous sommes en face, mesdames, messieurs, de défis arrogants et grossiers qui constituent eux-mêmes une insulte retentissante. Je n'ai pas à parler pour le très honnorable Ernest Lapointe, ni à prendre sa défense.

M. Lacroix ne comparaitra pas au comité

Vous me demandez d'aller comparaître devant le Comité des Comptes publics: je n'ai aucune confiance dans la justice d'un tribunal dont vous êtes à la fois l'accusateur, non assermenté, le juge, l'avocat, le témoin, et où siège une députation à majorité servile qui d'avance la mission de m'empêcher de parler. J'estime en outre que, telle que conduite, votre enquête n'aide en aucune façon aux fins de la justice et n'ajoute en rien à la bonne réputation de la province de Québec.

Si vous attachez tant d'importance à ma personne, pourquoi ne pas m'accorder l'enquête royale, devant trois juges de la Cour supérieure, que je vous ai demandée l'an dernier?

Vous y seriez alors l'accusateur assermenté, comme moi-même; vous y seriez responsable au civil de vos paroles, comme moi-même; et nous serions certains que justice soit rendue.

Si je démontre peu d'empressement à répondre à votre invitation, M. Duplessis, c'est en outre parce que vous-même m'en avez donné l'exemple. Au fait, M. Duplessis, avez-vous bien répondu au défi que je vous ai fait l'an dernier, lors des élections de la Beauce, concernant la provenance de certains montants considérables d'argent des trusts? Pourtant, le public aurait été très intéressé à connaître votre réponse. Cette réponse aurait peut-être expliqué plusieurs de vos attitudes, depuis que vous êtes premier ministre...

Devant le tribunal de l'opinion publique

Non, je n'irai pas, demain, au Comité des Comptes publics et je dédaigne votre invitation. Ne perdez donc pas à m'attendre un temps qui serait plus profitablement employé aux frais de la province. D'ailleurs, mes explications, je viens de vous les donner, devant le tribunal plus impartial de l'opinion publique.

Mais, au fait, M. Duplessis, pourquoi m'avez-vous attaqué, alors que vous ne croyez pas vous-même aux

grammes et les supplications de ces mêmes ouvriers, s'empresse de piloter sournoisement les fameux bills 19 et 20?

La grève des textiles

Sixièmement, que penser d'un homme public qui, dans la désolante mais fameuse grève des textiles, commence par défier les grévistes, puis conteste leurs revendications sans même les entendre, puis va jusqu'à insulter leurs aumôniers, puis, devant la menace grandissante d'une révolution, se ravise, enfin, compose avec les employeurs des compromis qui semblent pour le moins douteux, demande l'appui de notre dévoué clergé, lui fait officiellement des promesses de règlement de la grève en question pour au plus tard le 31 mars dernier, alors que, en réalité, ce règlement n'intervient pas, et qu'il sait qu'il n'interviendra pas selon les conditions de justice proposées il y a déjà plusieurs mois?

Mesdames et messieurs, j'ai pris au hasard, comme ils se présentent dans mon esprit, ces quelques exemples entre cent autres, qui vous démontrent avec une crue évidence pour lui que M. Duplessis a fait, comme homme public, de ses engagements les plus précis, ce qui vous laissera à juger de la sincérité du grand "prometteur national" au moment où il s'engageait solennellement devant l'électorat de cette province.

"Passé maître dans l'art de la bouffonnerie"

Mesdames et messieurs, voulez-vous que je vous dise, mais je ne vous oblige aucunement à penser comme moi, j'ai l'impression très nette que, comme homme public, M. Duplessis manque de sérieux et de sincérité, que par ailleurs, il est passé maître dans l'art de la bouffonnerie qui amuse et déride un moment les badauds et ses créchards, et qu'enfin, de la plupart de ses actes publics, se dégage une odeur de mensonge qui vous porte tout naturellement à vous éloigner de lui avec dédain.

Nous sommes en face, mesdames, messieurs, de défis arrogants et grossiers qui constituent eux-mêmes une insulte retentissante. Je n'ai pas à parler pour le très honnorable Ernest Lapointe, ni à prendre sa défense.

M. Lacroix ne comparaitra pas au comité

Vous me demandez d'aller comparaître devant le Comité des Comptes publics: je n'ai aucune confiance dans la justice d'un tribunal dont vous êtes à la fois l'accusateur, non assermenté, le juge, l'avocat, le témoin, et où siège une députation à majorité servile qui d'avance la mission de m'empêcher de parler. J'estime en outre que, telle que conduite, votre enquête n'aide en aucune façon aux fins de la justice et n'ajoute en rien à la bonne réputation de la province de Québec.

Si vous attachez tant d'importance à ma personne, pourquoi ne pas m'accorder l'enquête royale, devant trois juges de la Cour supérieure, que je vous ai demandée l'an dernier?

Vous y seriez alors l'accusateur assermenté, comme moi-même; vous y seriez responsable au civil de vos paroles, comme moi-même; et nous serions certains que justice soit rendue.

Si je démontre peu d'empressement à répondre à votre invitation, M. Duplessis, c'est en outre parce que vous-même m'en avez donné l'exemple. Au fait, M. Duplessis, avez-vous bien répondu au défi que je vous ai fait l'an dernier, lors des élections de la Beauce, concernant la provenance de certains montants considérables d'argent des trusts? Pourtant, le public aurait été très intéressé à connaître votre réponse. Cette réponse aurait peut-être expliqué plusieurs de vos attitudes, depuis que vous êtes premier ministre...

Devant le tribunal de l'opinion publique

Non, je n'irai pas, demain, au Comité des Comptes publics et je dédaigne votre invitation. Ne perdez donc pas à m'attendre un temps qui serait plus profitablement employé aux frais de la province. D'ailleurs, mes explications, je viens de vous les donner, devant le tribunal plus impartial de l'opinion publique.

Mais, au fait, M. Duplessis, pourquoi m'avez-vous attaqué, alors que vous ne croyez pas vous-même aux



Vichy Suprême
Limonade Gazeuse
Purgative

Le laxatif idéal, légèrement effervescent, que même les enfants prennent sans déplaisir. Beaucoup imitée parce que supérieure. Exigez-la dans toutes les pharmacies.

J.-Alfred OUMET, Ag. gén. pour le Canada
84 est. rue Saint-Paul, Montréal.

De Vichy, France!

accusations que vous avez portées?

Je vais vous le dire. C'est d'abord par rancœur contre un adversaire politique qui vous fait ombrage et que vous craignez pour l'avenir, avec le secret désir de le ruiner dans l'opinion publique et de vous le rendre aussi moins dangereux à vous-même. En deuxième lieu, c'est pour distraire l'opinion publique des problèmes plus sérieux de l'heure, l'amuser de vos farces douteuses, et surtout empêcher qu'il ne songe à vos promesses électorales violées, à votre impuissance administrative et à la présente danse des millions qui conduit la province à la ruine.

Voyons, en terminant, M. Duplessis, vous savez bien que vous m'avez accusé fausement. Mes déclarations et mes preuves sont péremptoires. Que vous restait-il à faire? Vous rétractez lundi matin, aux Comptes publics, admettez sincèrement et loyalement, dans un aveu à base de justice et de sincérité, que vous vous êtes trompé. On me dit que vous avez eu de bons parents, vous ne refusez pas de faire demain le geste qui s'impose maintenant: l'aveu complet de vos fautes. Ce que constatant, je vous pardonnerai vos péchés, en attendant que je vous retrouve devant le tribunal de l'opinion publique.

L'art de souffrir

Par André de MARICOURT

"Vous avez ce rare talent de vivre la vie du malade, ajoutant à vos propres pensées, ingénieuses et clairement exprimées, des axiomes, des formules qui doivent rester dans la mémoire des accablés de la vie comme des flambeaux allumés pour éclairer la route."

"Dans un des chapitres intitulé 'Bienfaits de la maladie...' vous vous élevez jusqu'aux hauteurs de la métaphysique. Vous avez aux âmes hésitantes, ou même peut-être hostiles, la porte qui les sépare encore des splendeurs certitudes et des consolations infinies de la foi. De cela surtout je vous félicite et me réjouis."

(Extrait d'une lettre de R. P. Sanson à l'auteur).

Deux brochures de 150 pages chacune. Au comptoir ou par la poste \$1.00 pour les deux. Service de Librairie du Devoir, 430 Notre-Dame est, Montréal.

L'art de vieillir

Par André de MARICOURT

Bien qu'il se défende d'écrire en moraliste, André de Maricourt, qui, la suite de ses nombreux ouvrages d'histoire, a écrit l'Art de souffrir, tient à nous donner dans l'Art de vieillir les plus jolis préceptes pour pratiquer cet art presque aussi difficile que le premier.

Puisant dans les auteurs sacrés et profanes et dans son propre fond les conseils de la sagesse éternelle, il les présente en un style agréable, spirituel, nuancé et plein d'une philosophie tour à tour souriante et pitoyable. Les chapitres sur les infirmités de la vieillesse, la surdité, les possibilités de travail du vieillard, la pauvreté qui le menace à l'heure actuelle sont délicieux et consolants.

Et de ce petit volume chargé d'expérience, il faut surtout retenir ceux qui sont consacrés aux rapports entre la jeunesse et la vieillesse. Ces deux âges de la vie en tireront beaucoup de fruit pour leur commerce réciproque.

NOTRE FAVORI NATIONAL.

meichers

GIN
CANADIEN
CROIX D'OR

London Club
London
Dry Gin

Distillé et embouteillé au Canada par
MEICHERS DISTILLERIES LIMITED
Montréal et Bethierville

Three Castles
Extra Special
Liquor Whisky

Vient de paraître:

L'ACTION NATIONALE

LIVRAISON D'AVRIL

André LAURENDEAU Grandeur de la vie privée
Blondin DUBÉ, S.J. Concours intercollégial pour les vacances prochaines
Edmond LEMIEUX Éducation et liberté
Auguste VATTIE Deux maîtres de la pensée contemporaine

Dominique BEAUDIN Sans Laurentiens, pas de Laurentie
Guy FREGAULT France, espoir du monde.

Notre enquête

Hermas BASTIEN Corporatisme et liberté
Chroniques

Roger DUHAMEL Dans la cité
André L. Pierres d'attente
Ce que l'on dit de nous à l'étranger

Arthur LAURENDEAU Vie de l'esprit
Fr.-Albert ANGERS Menuet, maître-drapeur
La typographie économique et social des Canadiens français
Notes bibliographiques, par Robert Charbonneau, Maximilien Caron, Jean-Marie Parent, etc.

Abonnement à la revue: \$2.00 par année.

Case postale 1524 Place d'Armes Tél. AMherst 1977
L'Action nationale est en vente au numéro, chez les principaux libraires de Montréal et de Québec.

Mort de Mme H.-C. Faguy

Elle était la belle-mère du maire Lucien Borne

Québec, 11. (C.P.) — Mme H.-C. Faguy, belle-mère du maire Lucien Borne, de Québec, est décédée aujourd'hui, à l'âge de 79 ans. Mme Faguy était la veuve de H.-C. Faguy, coassocié de la compagnie des magasins à rayons Faguy & Lepinay.

Lui survivent: deux fils, MM. Hervé et Léo Faguy; quatre filles, Mme Lucien Borne, Mme Maurice Talbot, Mme Lucien Bédard et Mlle Berthe Faguy.

Feu Louis Courchesne

Joliette, 11 — M. Louis Courchesne, ancien cultivateur, est décédé à Joliette, à l'âge de 90 ans, après une maladie d'un mois.

Lui survivent: deux filles, la Rde Soeur Marie-Rose, supérieure du couvent des SS. de Sainte-Anne, à Cohoes, N.-Y., et Mme F. Houle, de Joliette; une bru, Mme R. Courchesne, de Sainte-Adèle; 17 petits enfants et 9 arrière-petits-enfants.

Chaliapine va très mal

Paris, 11 (A.P.) — Les médecins qui sont au chevet de Fédor Chaliapine disent, aujourd'hui que l'opéra-basse russe souffre de troubles du rein et qu'elle a passé une très mauvaise nuit.

Chaliapine est âgé de 65 ans.

LA RENAISSANCE THEATRALE présente

PIERRE DURAND, LILIANE DORSENN

BEETHOVEN

25 musiciens — 40 artistes en scène

MONUMENT NATIONAL
18 - 19 avril 1938

Billets 1.10 - 35 - 60 - 50
En vente: Variétés Lyriques
Chez Ed. Archambault.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

PLUS FROID — AVERSES

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 46.
Minimum 22.
Même date l'an dernier 56.
Même date l'an dernier 32.
BAROMÈTRE: 10 h. a.m. 29.98. 11 h. a.m. 29.75. Midi: 29.73.

Chiffres fournis par la Maison M.-R. de Meslé, 300-a, St-Denis, Montréal.

a souveraineté de l'Italie sur l'Éthiopie

reconnaissance en droit par les membres de la Société des nations — Une note de Londres à Genève

L'accord italo-britannique

Genève, 11 (SPA). — La Grande-Bretagne ouvre la voie à la reconnaissance en droit, par les membres de la Société des Nations, de la souveraineté de l'Italie sur l'Éthiopie. Ce geste est le premier d'un processus qui mènera à la reconnaissance de la souveraineté italienne sur l'Éthiopie. Les membres ne reconnaissent pas cela. Il s'ensuit une situation anormale. Le gouvernement britannique croit qu'une élucidation s'impose. Il demande d'inscrire à l'ordre du jour de la session que le Conseil commencera le 9 mai la question des conséquences de la présente situation en Éthiopie.

Le secrétaire général de la Société, M. Avenol, a fait inscrire la question au projet d'ordre du jour sur lequel le Conseil se prononcera à la première séance de la session. Il a fait part de la note britannique à tous les membres du Conseil et à l'ex-empereur Haïlé Sélassié.

Les grèves en France

PARIS, 11 (S.P.C.-Havas). — Les grèves sur le tas se sont beaucoup multipliées depuis quelques heures. Elles sévissent dans presque toutes les usines métallurgiques de la région parisienne, dans celles de Renault entre autres. Le nombre des grévistes dépasse probablement 100,000. Comme juin 1936, le drapeau rouge flotte sur de nombreux établissements.

L'accroissement du mouvement gréviste a suivi de près une déclaration M. Daladier annonçant que le nouveau cabinet ne tolérerait pas que les évènements occupent les établissements.

plainte du procureur général pour détournement de fonds

QUEBEC, 11. (D.N.C.). — A 12 h. 45 une plainte a été assermentée Cour de la Session de la Paix par les avocats du procureur général, contre une personne dont le nom n'a pas été divulgué. La plainte est un détournement de fonds.

Le premier ministre et procureur général ferait une déclaration à ce et à 2 h. au Comité des Comptes publics.

es valeurs mobilières

La loi Duplessis

Québec, 11. — Voici le texte de la loi Duplessis "modifiant la loi sur les valeurs mobilières".

Sa Majesté, de lavis et du consentement du Conseil législatif et l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. L'article 26 de la Loi des valeurs mobilières Statuts refondus, 25, chapitre 228A, tel qu'édifié par la loi 20 George V, chapitre 23, tel qu'édifié par la loi 23 George V, chapitre 85, section 2, tel qu'édifié par la loi 25-26 George V, chapitre 72, section 10, est remplacé par les suivants:

"26. Nul courtier ou vendeur ne fait le commerce d'une valeur mobilière lorsque le prix de vente de cette valeur doit, en tout ou en partie, directement ou indirectement, être remis, revenir ou appartenir:

a) à la personne ou compagnie à émis cette valeur; ou

b) à une personne ou à une compagnie qui a elle-même acquis cette valeur en vertu d'une option ou en achat ferme (underwriting) pour de l'argent, mais en vue de la revendre au public; ou

c) à une personne ou compagnie qui a elle-même acquis cette valeur de la compagnie qui l'a émise pour une considération autre que de l'argent."

avant d'avoir reçu du registraire et lettre déclarant que ce dernier a obtenu au sujet de la compagnie, à émis la valeur, les renseignements qu'il croit nécessaires.

Le présent article ne s'applique pas:

I. aux transactions mentionnées au paragraphe 3 de l'article 3;

II. aux valeurs mobilières cotées ou négociées à une bourse reconnue.

"26a. Tout courtier ou vendeur qui fait le commerce de valeurs mobilières dans les circonstances mentionnées à l'article 26, doit au moment de la vente de cette valeur, mettre à l'acheteur un prospectus écrit ou imprimé, contenant au sujet de la compagnie qui a émis la valeur les renseignements demandés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Le présent article ne s'applique pas:

I. aux transactions mentionnées au paragraphe 3 de l'article 3;

II. aux valeurs mobilières cotées ou négociées à une bourse reconnue.

2. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Note explicative

Le but de la présente loi est de rendre plus efficace la surveillance des ventes de valeurs mobilières dans la province et de mieux protéger le public et l'épargne populaire, obligeant les courtiers et vendeurs à fournir plus de renseignements au registraire de la Loi des valeurs mobilières et au public.

Deux millions de plus pour le prêt agricole

QUEBEC, 11 (D.N.C.). — Il est fortement question que la Chambre soit appelée à voter deux millions de dollars de plus pour le prêt agricole, afin de permettre à l'Office de continuer son œuvre, si, par hasard, les besoins s'avèrent aussi considérables.

A l'hôtel de ville

L'électricité à Montréal

Le renouvellement du contrat avec la "Montreal Light" — Séance du conseil cet après-midi

Le conseil a commencé ce matin en caucus l'étude des rapports des experts sur la question du renouvellement du contrat entre la ville et la Montreal Light, Heat and Power, pour la fourniture de l'électricité à la ville. On a songé un moment à consacrer l'après-midi d'aujourd'hui à l'étude de cette question et à ajourner à demain la séance régulière du conseil qui doit avoir lieu cet après-midi, mais il a été finalement décidé que le caucus sur l'électricité continuera demain matin, et que le conseil tiendra sa séance aujourd'hui.

Le contrat pour la fourniture de l'électricité à Montréal pour l'éclairage des rues, etc., est expiré depuis plusieurs années. En 1932 M. DesBaillets, ingénieur en chef de l'aqueduc, a fait un rapport sur la question; par la suite quatre experts ont été chargés de faire enquête et de donner leur avis. Trois d'entre eux sont tombés d'accord: mais comme ils estimaient que les questions qu'on leur avait posées requerraient deux rapports, ils en ont fait deux: ce sont MM. Arthur Surveyer, De Gaspé Beaubien, et W. S. Lea; le quatrième expert, M. Lorenzo Dutil, a fait un rapport séparé. Ces rapports soumis, les autorités municipales ont demandé à M. DesBaillets de les examiner et de donner son avis. Cela fait donc cinq rapports qui ont été soumis aux échevins ce matin. Les recommandations des experts n'ont pas été communiquées aux journalistes ce matin.

On sait que M. le maire Raynald a déclaré il y a quelques semaines au conseil qu'un projet de nouveau contrat est à l'étude.

L'utilité d'une carte d'identité

Le surintendant de la carte d'identité, M. L.-C. Farley, attire l'attention de ceux qui vont chercher leur carte d'identité sur le point suivant. Après que l'électeur s'est fait photographier on lui fait parvenir sa carte, mais non par la poste, parce que la ville tient à obtenir un reçu pour assurer un meilleur contrôle de l'émission des cartes. On livre donc la carte à domicile. Or il arrive que l'électeur n'est pas chez lui et cela entraîne des retards. On demande donc aux intéressés de bien vouloir laisser le reçu à la garde de quelqu'un qui pourra le remettre au messenger sur livraison de la carte.

Cette carte d'identité que la ville met à la disposition des citoyens leur sera d'une grande utilité, non seulement pour fins d'élection, mais dans toutes les circonstances où il peut être utile de s'identifier. Cette carte sera acceptée partout comme preuve d'identité, notamment dans les banques pour l'encaissement des chèques, mandats d'argent, etc., et cela non seulement à Montréal mais dans tout le pays. Tous devraient donc s'empresser de profiter de ce service que la ville met à leur disposition gratuitement.

Le guide des écrivains

New-York, 11. — Il vient de paraître aux États-Unis, sous ce titre: *Un plot génie*, et il est destiné à épargner aux novellistes et romanciers une trop grande dépendance d'imagination. Il se compose d'une liste de thèmes. On actionne la roue, on note les numéros sortis, et quand on a répété neuf fois cette opération, il ne reste plus qu'à chercher dans le livre quels sont les neuf éléments de la nouvelle ou du roman qu'on écrira. M. Wycliffe Hiel, l'inventeur de cette méthode, fait remarquer que son travail ne laisse aucune place au hasard et que les "sujets" tirés doivent s'enchaîner parfaitement. Voici d'ailleurs un exemple de scénario ainsi obtenu. 1. Dans une auberge de la Sierra; 2. Un professeur de jiu-jitsu; 3. Tombé amoureux d'une duchesse; 4. Une indiscrétion menace son bonheur... Et voici le dénouement: 9. Ils étaient deux jumeaux. On peut dire que le roman est tout fait et qu'il ne reste plus qu'à l'écrire.

Mort naturelle

Un verdict de mort naturelle a été rendu ce matin en Cour du coroner dans le cas de Mme Adrien Gariépy, 591 rue Davaar, morte subitement hier soir dans la pharmacie Caron, angle des rues Mettana et Roy.

Pompier blessé

Québec, 11 (D.N.C.). — Un pompier de la brigade de Québec-ouest, M. Antonio Grenier, a failli trouver la mort samedi après-midi, au cours d'un incendie qui a détruit une maison appartenant à M. Elzéar Savard de Québec. Des murs de la propriété s'étaient écroulés au moment où M. Grenier sortait de la maison. Des éclats de bois et de briques frappèrent assez fortement le pompier, qui reçut plusieurs blessures heureusement peu graves.

Le choix du chef libéral québécois

La réunion de samedi à Montréal — Ralliement autour de M. Godbout

Au cours de la journée de samedi, rue Saint-Jacques, il y a eu réunion des chefs libéraux québécois, auxquels se sont joints quelques fédéraux. Il s'agit de préparer la campagne en faveur du choix du chef officiel du parti libéral québécois. Car on sait que depuis l'élection de 1936 certains groupes libéraux hésitent à recommencer une campagne sous la direction des chefs de l'époque. L'élection de Bagot en particulier les a fait songer.

A cette réunion de samedi à laquelle assistaient deux ministres fédéraux, un ou deux organisateurs d'élections, et des représentants semi-officiels du Reform Club de Montréal, on a pesé et examiné les candidatures possibles de MM. T. P. Bouchard, Adélard Godbout, Philippe Brail; il a aussi été question du ralliement possible de M. Paul Gouin, auquel cas sa candidature aurait peut-être été possible, plusieurs jeunes libéraux mécontents de la vieille organisation étant disposés à presser cette candidature afin de restaurer le parti et son programme.

On est venu à la conclusion que le ralliement de M. Paul Gouin au parti libéral provincial tel que constitué est des plus douteux. L'on a écarté toute possibilité de sa candidature. Quant à M. Philippe Brail, le fait qu'il est assez peu connu, hors du Reform Club et de quelques cercles judiciaires montréalais, l'a fait mettre sur la réserve. On verra plus tard; mais pour le moment il ne peut être question de lui et sa candidature ne serait guère prise au sérieux.

Il restait MM. Godbout et Bouchard. Les ministres fédéraux ont conseillé le choix de M. Godbout, que soutient particulièrement le ministre de la Justice, M. Lapointe. Finalement, les délibérations ont abouti à la recommandation unanime de M. Godbout, autour duquel on consillera aux congressistes libéraux de ces provinces-ci de se rallier en bloc, s'ils veulent avoir l'aide d'un fond d'Ottawa. Après quoi il restera de faire élire M. Godbout à la prochaine vacance à Québec.

Le Roi des rois débouté par les cours anglaises

Londres, 11. — Les tribunaux anglais ont débouté le Roi des rois, qui réclamaient dix mille livres à la Compagnie anglaise Cable and Wireless Ltd. La compagnie reconnaissant "devoir cette somme au souverain d'Éthiopie".

La question était donc de savoir qui, du Négus ou du roi d'Italie, exerceait aux yeux des tribunaux anglais la souveraineté sur l'Éthiopie.

Le gouvernement italien avait déclaré que son bon droit en l'affaire ne pouvait être mis en doute. Dans ses attitudes, le juge Bennett, qui rendit le jugement, affirmait que "si le gouvernement de Sa Majesté reconnaissait toujours Haïlé Sélassié empereur de jure, il était d'autre part indéniable que l'Italie régnait de facto sur l'Abyssinie."

Le programme des écoles normales

Le sous-comité catholique d'une sous-commission du conseil de l'Instruction s'est réuni ce matin aux bureaux du gouvernement à Montréal sous la présidence de M. Cyrille Delage, surintendant du conseil. Il s'occupe de coordonner le programme des écoles normales et leurs règlements. Son rapport sera soumis au conseil à sa réunion du 11 mai prochain à Québec.

Assistait à la réunion de ce matin: Leurs Excellences Nosseigneurs Langlois, Desclaux, Papiérou; MM. Edouard Prévoist, Antonio Perrault, Alphonse Deslèves, l'abbé Albert Tessier, Oscar Filteau et M. Delage.

Restauration de la Chambre électrolaire de Francfort

Berlin. — On rénove dans la cathédrale de Francfort la chapelle où jadis les princes-électeurs procédaient à l'élection des empereurs d'Allemagne. Elle date de 1356, année où Charles IV publia la Bulle d'Or, faisant de Francfort la ville de l'élection et du couronnement des empereurs. Pendant la cérémonie électrolaire les murs de l'ancienne chapelle étaient tendus de Gobelins. On en rétablira l'ancienne coloration, on restaurera le parquet, on installera un éclairage approprié. Sous le plâtre on n'a pas découvert d'anciennes peintures, comme on s'y attendait. Les vitraux sont parmi les plus beaux de la cathédrale. Le portail nord, par où entrait les souverains jusqu'au commencement du XVIe siècle, sera également rénové, ses sculptures étant très détériorées.

Chinois arrêtés à Québec

Québec, 11 (D.N.C.). — Les agents de la Sûreté municipale, agissant de concert avec les officiers de la gendarmerie royale, ont effectué une descente importante, hier après-midi, aux quartiers généraux de la colonie chinoise de notre ville, au numéro 136, 136 1-2 et 138 de la Côte d'Abraham, où ils ont arrêté une cinquantaine de Chinois et saisi plusieurs instruments de jeu de fan tan, dominos, loterie et autres.

Les textiles

Les conseils de travail

L'entrevue de la Fédération nationale du textile avec le ministre du travail

Les conseils de travail que la Dominion Textile Company veut constituer d'ici quelques semaines, ont pour but de lui permettre de se placer en marge de l'une et de l'autre loi ouvrière: loi des contrats collectifs de travail et loi des salaires raisonnables.

Voilà ce qui ressort de la lecture de la brochure remise par la filature à ses milliers d'employés à Montréal et ce qui ressort aussi de conversations avec la Fédération nationale du textile et avec le ministre du Travail, M. Tremblay.

On sait que la Fédération nationale du textile veut le renouvellement du contrat collectif conclu avec la Dominion Textile, à condition d'y apporter des modifications. Ce contrat expire le 28 mai prochain, de son côté, la compagnie parle de création de conseils de travail dans ses filatures.

Ce matin, le ministre du Travail, M. Tremblay, a reçu du gérant général de la Dominion Textile, M. Blair Gordon, une lettre officielle contenant la brochure sur les conseils de travail, une lettre explicative et une lettre personnelle. D'autre part, il a reçu à son bureau une délégation de la Fédération nationale du textile, composée de M. Alfred Charpentier, président de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, de l'abbé Jean Bertrand, aumônier des Syndicats catholiques, et de M. L. Picard, secrétaire-trésorier. L'entrevue a duré plus d'une heure. Le ministre du Travail a bien voulu recevoir les journalistes vers midi et demi et il leur a alors tenu à peu près le langage suivant:

La Fédération nationale du textile demande l'intervention du gouvernement en raison des difficultés soulevées à l'approche de l'expiration du contrat collectif passé avec la Dominion Textile. D'un autre côté, M. Blair Gordon me fait connaître que sa compagnie veut mettre sur pied des conseils de travail.

"Au titre de ministre, je puis dire qu'il me paraît être de l'intérêt de la compagnie de poursuivre ses pourparlers avec la Fédération nationale du textile pour le renouvellement du contrat collectif qui expire le 28 mai. Depuis que nous avons dans la province de Québec la loi des contrats collectifs et la loi des salaires raisonnables, je ne crois pas qu'il doive y avoir d'autre moyen de régler les difficultés ouvrières dans la province que le recours à l'une ou à l'autre loi. La loi des contrats collectifs pourvoit à des contrats entre patrons et ouvriers consentis librement par les uns ou les autres. Si patrons et ouvriers ne peuvent en venir à un commun accord pour la signature d'un contrat en vertu de la loi des contrats collectifs, et qu'ils veulent s'adresser à l'Etat pour régler la chose, celui-ci peut intervenir en vertu de la loi des salaires raisonnables. Conséquemment, la législation ouvrière de la province est suffisamment souple pour régler toutes les difficultés, tous les conflits de travail.

Au cours de conversations avec des personnages renseignés sur les questions ouvrières, on nous a fait remarquer:

"Work Councils"

— Il se produit une chose assez curieuse. L'an dernier la Dominion Textile paraissait préférer régler la grève du mois d'août par la loi des salaires raisonnables, plutôt que par la loi des contrats collectifs. Cette année, elle ne veut plus du contrat collectif conclu l'automne dernier. Mais elle ne veut pas non plus de la loi des salaires raisonnables. Elle veut son système à elle: des conseils de travail ou *work councils*. Par là, elle cherche le moyen de se mettre en marge de la loi des contrats collectifs et de la loi des salaires raisonnables. Elle cherche une échappatoire. Le contrat collectif qui expire le 28 mai était un régime d'essai. Elle ne l'aime pas. D'autre part, elle a compris entreprenants que la loi des salaires raisonnables, c'est un fouet entre les mains du gouvernement pour faire entendre raison aux patrons qui ne veulent pas remplir leurs devoirs de justice sociale à l'endroit des ouvriers.

La Dominion Textile cherche une issue. A droite, elle a la loi des contrats collectifs; à gauche, la loi des salaires raisonnables. Elle veut établir des conseils de travail pour se forger une issue.

Il semble bien que la Dominion Textile, en voulant se soustraire aux contrats collectifs, va tomber infailliblement sous la coupe de l'Office des salaires raisonnables. Elle court le risque de se faire administrer une ordonnance qu'elle trouvera peut-être plus amère que la pilule des contrats collectifs, selon notre informateur.

Bulletin météorologique

Toronto, 11 (C. P.). — Voici le temps qu'il fera, probablement, au Québec, demain:

Région de Montréal et d'Ottawa, vallée du bas Saint-Laurent: vent frais du nord-ouest; partiellement nuageux et plus froid; averses; nord-ouest du Québec et lac Saint-Jean: vent du nord-ouest; partiellement nuageux et plus froid; neige; golfe, rive nord et baie des Chaleurs: vents forts de l'ouest et du sud-ouest, puis, du nord-ouest, plus doux avec pluie ou neige légère.

Le travail du dimanche

M. Brunelle n'acceptera pas les amendements apportés par le Sénat à son projet de loi

Ottawa, 11. — M. H.-E. Brunelle, député de Champlain, vient de déclarer qu'il n'acceptera pas les amendements que le Sénat vient d'apporter à son projet de loi sur le travail du dimanche.

"Le Gouvernement, dit-il, dans l'intérêt du peuple qu'il représente, adopta mon amendement à la Loi du Dimanche. Le Sénat, à son tour dans l'intérêt de ceux qu'il représente, a considérablement mutilé le même amendement. Je remercie les honorables sénateurs Dandurand et Bourgeois de l'appui qu'ils ont donné à mon amendement de la Loi du

Dimanche. Les violateurs seront jetés à une amende de \$50 à \$250.00 pour une première offense; de \$100.00 à \$1000.00 pour une deuxième offense et de \$200.00 à \$2000 pour une troisième offense. Le minimum des amendes ne change pas. Voilà ce que coûterait, jusqu'à nouvel ordre, le travail du dimanche, d'après une nouvelle liste de prix approuvée et publiée officiellement par le Sénat lundi, le 11 avril en l'an de grâce mil neuf cent trente-huit (1938).

"Les affaires sont les affaires!"

La musique

Projet d'une grande saison musicale française

Paris, 11. (P.C.-Havas). — Les autorités françaises et le comité des fêtes de Paris songent à organiser, à partir de 1939, une grande saison musicale française comparable aux fêtes qui attirent les foules au mois de mai à Florence, à Venise en septembre et à Salzbourg en juillet et août.

Mais si les circonstances paraissent favorables à l'organisation d'une telle saison musicale française les avis diffèrent quant à la date d'ouverture — 1938 ou 1939 — et surtout quant à la ville de France qui pourrait briguer la succession de Salzbourg au titre de capitale universelle de la musique.

Naturellement le comité des fêtes de Paris prétend que la capitale de la France, avec ses salles de spectacles nombreuses, aussi vastes que magnifiques, est la seule susceptible d'assurer à ces festivals des cadres dignes de Toscanini, de Bruno Walter, de Padewski, d'Huberman, de Yehudi Menuhin, grandes vedettes à venir à des concerts projetés. Mais d'autres se sont prononcés pour Versailles, dont l'exquise théâtre Montansier a été récemment restauré et aménagé le plus pur style du XVIIIe siècle.

Cette proposition l'administration des Beaux-Arts oppose les dimensions réduites du théâtre Montansier et émet une contre-proposition tendant à faire de Saint-Germain, ville natale de Debussy, la grande centre national de la musique française. On y édifierait une salle de spectacle de proportions gigantesques, conçue de façon à répondre aux plus récentes découvertes modernes en matière d'acoustique.

M. Jacques Rouche, directeur de l'Opéra, suggère le choix de Vichy, dont le Casino est chaque année le lieu d'une décentralisation musicale des plus intéressantes. M. Darius Milhaud estime que Nice, avec l'Académie méditerranéenne dirigée par Paul Valéry, avec la proximité de Monte-Carlo, autre grand centre artistique déjà en pleine activité, constitue ce centre idéal. Les amateurs de plein air songent à étendre à la musique la maison d'Orange et rappellent le pur éclat des représentations d'opéra qui y furent données devant le célèbre mur du théâtre antique sous la direction de Gabriel Faure.

Enfin un projet d'aussi grande envergure ne saurait manquer de rencontrer des critiques et des sceptiques. C'est Stravinsky qui déclare à l'Agence Havas sur le mode ironique: "Dieu merci il n'y a plus de Salzbourg! Adversaire de tous les snobismes, j'ai toujours pensé que Salzbourg "Ville de Mozart" était une création artificielle et tout le monde avait oublié que cette ville Mozart ne l'aimait pas. Pour mettre sur pied une "Saison musicale en France ou ailleurs il faut beaucoup de temps, beaucoup de travail et beaucoup de foi. Il faut surtout un amateur qui rien n'arrête, qui sache vaincre toutes les difficultés, qui dispose de beaucoup d'argent. Si Toscanini ou Bruno Walter voulaient, tout serait possible..."

Quant aux jeunes compositeurs Français Auric, Poulenc, Sauguet, Jaurbert, Tomasi, Rosenthal tout en exprimant des réserves sur les initiatives officielles en général, se montrent dans l'ensemble favorables à tout le projet dont le but

serait de conférer à la France un des premiers rangs dans le domaine de l'art musical.

Starnberg va devenir la ville des roses

Berlin — Starnberg, au bord du lac du même nom, aux environs de Munich, a l'ambition de devenir la ville la plus élégante de la Bavière. On y exécute des travaux pour corriger les défauts, des maisons sont transformées ou ornées de fresques, on y installe des pelouses, on y goudronne les rues. La grande mur qui longe la principale rue, près de l'hôtel de ville, va être garni de roses grimpantes, dont la vue enchantera les nombreux automobilistes qui passent. Enfin le château du prince-électeur et l'église voisine seront éclairés en été par des projecteurs.

Deux ans de pénitencier

Andrew Pearson, 457 rue McGill, trouvé coupable d'avoir saisi sa maîtresse de maison pour lui voler sa bourse contenant une somme de \$40, a été condamné ce matin à deux ans de pénitencier par le juge Perrault.

Mort de Suzanne Valadon

Paris, 11. (P.C.-Havas). — Grand peintre et mère d'un grand peintre: telle fut la destinée singulière de Suzanne Valadon, que pleure aujourd'hui son fils, Maurice Utrillo. Fille du Limousin, elle habita depuis l'âge d'un an sur la butte de Montmartre, qu'elle ne quitta jamais et qui restera sa grande source d'inspiration. A six ans, elle vend déjà ses dessins. A sept ans, pour gagner sa vie, elle devient acrobate foraine jusqu'à jour où, tombée d'un trapèze, elle est obligée de renoncer à cette périlleuse profession.

Alois commence sa vie d'artiste: d'abord modèle, elle pose pour Puvis de Chavannes et, à dix-huit ans, devient immortelle sous les traits de la "Démoneuse aux gants", de Renoir. Toulouse-Lautrec remarque le premier ses dons de dessinateur et décide de lui donner des leçons. Degas, à son tour, s'enthousiasme pour "Sa chère Maria" et lui écrit un jour: "Vous avez le génie du dessin".

Elle, pendant 50 ans, Suzanne Valadon peindra patiemment une oeuvre immense et couronnée par un succès sans cesse croissant.

Depuis longtemps l'audace de Suzanne Valadon était devenue presque classique: la puissance de ses portraits, la sensibilité de ses paysages, la mélancolie de ses tableaux de salimbanques, sur lesquels passe l'ombre de sa jeunesse tourmentée, tout cela lui fit mille disciples, et constitua une véritable école. Le premier de ces disciples, le chef de cette école fut son fils, Maurice Utrillo. C'est à ses côtés qu'il devint un des grands peintres de ce temps puisqu'il ne la quitta jamais jusqu'à l'âge de 52 ans. "Je n'ai plus, dit-il en apprenant sa mort, qu'à briser mon pinceau."

M. René Guénette

Selon une rumeur fondée, il est question de la nomination prochaine de M. René Guénette, boursier en études pédagogiques, directeur de la revue *l'École canadienne* comme membre du Conseil de l'Instruction publique.

EN ESPAGNE

Le général Franco à la frontière catalane



Surface noire: sous l'autorité du général Franco. Surface pointillée: conquise par l'armée du général Franco depuis le 9 mai 1938.

LA PAGE FEMININE

"Vivre en aimant"

Directrice: Germaine BERNIER

Education familiale

L'âge difficile

Pour les filles, l'âge difficile c'est ouze à quatorze ans.

La maman est souvent embarrassée devant les questions qui lui sont posées car la curiosité s'éveille, toutes les curiosités s'éveillent la fois dans ce petit être en pleine transformation physique et morale qu'est une fillette de douze ans. Il est à peu près impossible de lui expliquer les choses dans ce domaine. Chaque enfant est un cas particulier.

Pourtant nous pouvons, par expérience, conseiller de ménager la sensibilité de l'enfant tout en lui donnant les explications qu'elle réclame et en lui donnant sans y élever de mensonges.

L'important, il me semble, c'est de lui faire sentir que la confiance absolue avec ses parents.

Il ne peut vous conserver cette confiance que si, en toutes circonstances, vous lui parlez le langage de la vérité. Au premier doute que vous lui donnerez à ce sujet il se retirera de vous.

Or, c'est l'âge grave entre tous, l'âge où l'âme, mystérieusement, se forme, se modèle, comme le corps et la féminité apportant déjà toutes les promesses de charme et de beauté.

N'écoutez pas par une moquerie ou par une réponse sèche la question qui vous paraît gênante.

Le simple fait que votre fillette ose venir à vous pour vous confier ce qui la tourmente mérite que vous vous penchiez sur elle avec sollicitude.

Entre l'éducation que l'on donne à nos mères et celle que nos enfants reçoivent il y a un grand pas de franchir. Nous osons regarder avec plus de loyauté les êtres qu'ils sont et nous ne renions plus les lois de la nature. Mais ceci exige de nous plus de clairvoyance; puis, nous constatons aujourd'hui ces choses, il nous faut bien armer nos enfants pour qu'ils soient forts devant la vie, devant les inévitables dangers qu'ils vont rencontrer sur leur route.

Commençons par ne pas fausser leur esprit, par ne pas leur montrer la laideur de ce qui peut être beau.

Je voudrais vous mettre en garde contre une tournure d'esprit que je crois dangereuse. Des grandes personnes bien intentionnées croient obligées, par exemple, de tourner en ridicule les sentiments qu'elles jugent difficiles à expliquer aux enfants. C'est là une grosse erreur.

La plupart du temps nous ajoutons aux questions de nos enfants un sens qu'elles n'ont pas car il nous est difficile de nous trouver toujours sur le même plan qu'eux. C'est de là que viennent toutes les erreurs entre eux et nous.

Répondre d'un cœur pur à des questions pures, tout est là. Efforçons-nous de les rejoindre, de les comprendre en toutes circonstances et il n'y aura plus de questions difficiles, plus de réponses dangereuses.

Le premier pas et le symbole de l'oeuf pascal

Notons en passant cette jolie coutume de Provence, la cérémonie du Premier Pas, qui fait l'enchantement du Samedi Saint pour les enfants de Mireille. Elles chaussent, le jour-là, les bébés qui en ont assez de la bavette et le mènent à l'église. Aussitôt que partent à la volée les cloches du Gloria les marionnettes s'aventurent, sans risque car on ne les lâche pas; ils se donnent

L'idéal pour les randonnées printanières



l'illusion d'avancer en tricotant des jambes, tapant fort de la semelle, des rires, ou des larmes, pleins les yeux. Les marmottes rendent grâce à Dieu de ce que ce "premier pas" en sa présence assure à jamais la chance de leurs chéris.

Pour les grands garçons, le Samedi Saint ramène, avec les chants, la "quête des oeufs". Jadis, clercs et escoliers parisiens, avec sonnettes et tambours, faisaient le tour des villages proches. Nos campagnards gardent la coutume et s'en vont de maison en maison exiger toute une ponte du jour et même de la veille, chantant des paroles narquoises et patoisant sur un air liturgique qu'ils font guiller.

L'oeuf est, d'ailleurs, le symbole des éternelles pascals; l'expression bonvient puisque jadis l'année commençait à Pâques. Le choix s'explique: c'est que l'oeuf avait conservé chez les chrétiens la même force de symbole que dans les antiques théologies. L'emblème de l'oeuf "d'où l'Astre divin éclot pour inonder l'univers de ses rayons" n'était-il pas immédiatement transposable à la Lumière qui sort glorieuse de la tombe scellée? A cause de cette signification, les églises du moyen âge, celle d'Angers, entre autres, gardaient dans leur trésor des oeufs d'autruche, ces mêmes oeufs qui servaient d'ex-voto aux races sémites, à Tyr et à Sidon. A Angers, l'oeuf d'autruche était en spécial honneur à l'office de la veille de Pâques. Pendant le mystère

liturgique de la Résurrection — qui se jouait encore au XVIIIe siècle à la cathédrale — les "corbeilliers", figurant les saintes femmes, sortaient du sépulcre en chantant "Resurrexit" et tenant chacun un oeuf d'autruche "proprement en chassé et garni d'argent". Le premier corbeillier présentait l'oeuf à l'évêque et lui disait tout bas, en confidence: "Sursum Dominus, alleluia". Le pontife répondait: "Dea Gratias, alleluia". Les corbeilliers répétaient cette présentation et les paroles devant chaque membre du chapitre, après quoi les oeufs regagnaient leur nid soyeux à la sacristie.

Journée eucharistique à St-Jean-de-Québec

Pour répondre au désir de S. Ex. Mgr Forget, les élèves de Notre-Dame-Auxiliatrice, C.N.D., ont organisé une journée eucharistique préparatoire au prochain congrès de Québec.

Des sept heures du matin, tout le personnel du couvent était réuni au pied de l'autel, dans l'église paroissiale, pour l'audition de la messe et la réception de la sainte communion. Les cantiques, bien choisis et bien chantés, ont accompagné l'hommage des cœurs au roi du tabernacle.

M. le curé P. Labrèche a bien voulu présider lui-même les deux séances d'études, celle du matin et celle de l'après-midi. L'aumônier, M. l'abbé A. Gamache, la révérende Mère Supérieure Sainte-Mechtilde et les religieuses accompagnaient leur vénéré pasteur. Quelques parents encourageaient les enfants de leur présence. La vaste salle du couvent, décorée d'inscriptions et d'emblèmes eucharistiques, était vraiment accueillante avec son air pieux et solennel. Les trois cent cinquante élèves figuraient avec honneur dans leur costume noir orné d'un insigne aux couleurs papales.

Les élèves de quatrième année "A" et "B" ont présenté des travaux sur la messe avec beaucoup d'originalité et de piété. Impossible de ne pas comprendre les cérémonies du grand sacrifice après pareilles manifestations. Les petites de première année ont récité avec succès une jolie pièce intitulée: *Désirs d'un enfant pur*.

Les élèves des deux premières classes, dans des causeries très intéressantes, entrecoupées de chants appropriés, ont parlé des différents aspects de l'Eucharistie: Au tabernacle, sur l'autel et à la table sainte. Ce programme a été très goûté de toute l'assistance. M. le curé a remercié les élèves d'une façon très aimable et les a encouragés à toujours pratiquer les belles leçons étudiées au cours de cette journée.

Toute la paroisse a assisté à l'heure sainte présidée par M. l'abbé A. Gamache et la journée du ciel s'est terminée sous la bénédiction de l'hostie.

Puis les élèves de Notre-Dame-Auxiliatrice gardent de cette journée un souvenir impérissable et en retirent avec de nombreux fruits de grâce une plus pratique et plus ardente dévotion pour l'hostie cachée du tabernacle.

Les bonnes recettes

SARDINES A L'IMPROMPTU

Enlevez la peau de quelques sardines en boîte d'excellente qualité. Faites frire au beurre de longs croûtons de pain, chaque croûton ayant la dimension d'une sardine.

D'autre part, faites une sauce bachelier, où vous ajouterez un peu d'ail haché fin, une cuillerée à soupe de vinaigre et d'estragon.

Chauffez un plat sur lequel vous étalez de la purée de pommes de terre, puis les croûtons tenus au chaud et sur les croûtons, les sardines. Versez la sauce par-dessus sans oublier un peu de citron.

LE SAUMON A LA LOUANGEILLE

Coupez un saumon en tranches, huilez un grill et disposez-y les tranches de poisson, assaisonnez et faites frire à feu vif. Maniez un morceau de beurre avec du persil haché, coupez ce beurre en petits dés, que vous disposerez sur des tranches de saumon, entourez le plat de rondelles de citron.

Ce poisson se sert avec des pommes de terre bouillies et persillées ou avec de la purée de pommes de terre.

LES OEUFS CANNIBALES

Faites préparer du filet américain (simplement le boeuf haché) et divisez-le en autant de portions que vous avez de convives. Passez chaque portion dans la farine, faites dorer de chaque côté dans la poêle. Faites rôtir également un toast par personne, en ayant soin que le pain reste bien tendre. Posez le boeuf. Préparez dans la poêle un oeuf sur le plat par personne. Lorsque l'oeuf est bien cuit, glissez-le sur la viande avec précaution et servez.

Partie de cartes annuelle chez les Sourdes-Muettes

Sous la présidence d'honneur de Mme N. A. Timmins, la partie de cartes annuelle chez les Sourdes-Muettes aura lieu le mercredi, 20 avril, à 2 h. 30, dans les locaux de l'institution. Les personnes dont les noms suivent ont assuré leur généreuse collaboration à cette fête de charité: Mme L. de G. Beaubien, N. A. Timmins, G. S. Marceau, de Québec, R. L. de Martigny, Gustave Perrault, C. A. Dugas, Rodolphe Tourville, Lucien Giguère, Joseph Desautels, H. Schmidt, Joseph Tarte, Lionel Lamy, Tancrède Bienvenu, M. Anna Masson, Cécile Desmarais, Charlotte Danseur, James J. G. McCarthy, W. J. Tabb, E. Barry, Anatole Vanier, Arthur Laurendeau, C. Thé, Viau, Eugène Viau, Olivier Lefebvre, M. D. Daveluy, Théophile Dubuc, M. R. Portance, C. MacDougall, J.-T. Ostell, Ludger Goulet, Raoul Grothe, Georges Savoy, Joseph Desautels, H. DuSault, M. Marie Monik, F. Prud'homme, Mmes Roméo Pepin, Camille Brien, S. Gonzales, J. W. Gilmont, Samuel St-Jacques, A. Jolicoeur, A. Lussier, J. F. Jolicoeur, Z. Fauriol, A. Bernier, E. Parent, O. Langlois, Armand Gagnon, Roméo Martineau, Roch Pisonnault, Delvid, Gagnon, Dumont, Laviolette, J.-C. Lamotte, S. A. Baulin, Arthur Duval, L. J. Lavallée, J. Eugène Perron, Pierre Marchand, Uric Richard, Lucien Barrette, Hermas Perras, J. D. Bousquet, Arthur Joffrey, Henri Hamilton, Henri Linares, H. Deschambault, Azarias Roy, Philippe Morin, Ernest Prud'homme, Aurèle Laumon, Arthur Paquette, Alfred Durand, Charles Timm, L. Billeau, G. de Guise, Jules Fontaine, Alfred Tremblay, Philippe Joron, Z. Leduc, J. B. Lervière, Joseph Laibbe, Juliette Brewer, Alain de Bellefeuille, Nazaire Ruot, Alfred Mongrain, Wilfrid Laliberté, Alfred Lambert, L. Chénier, Uric Corbail, Miles Jeanne d'Arc St-Germain, Leopolda Dalceggio, Hermine Lefebvre, Mmes Kiste Lefebvre, J. Roméo Noël, E. Baynault, Willie Beaudry, U. Alexandre, Eugène Fortin, S. W. Rhodes.

Les personnes qui désirent des billets pour cette partie de cartes sont priées de s'adresser à l'institution de la rue St-Denis.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

La maison

Métamorphoses d'une écharpe... et d'un tambour

Il arrive souvent qu'on ne dispose, pour embellir son intérieur, que d'un budget restreint. Aussi convient-il de savoir se servir de tout. Voyons donc ensemble comment, de maints objets qui semblent sans usage, nous pouvons arriver à tirer profit.

Depuis quelques années, les parfumeurs s'ingénient à présenter aux yeux de beauté, eaux de Cologne, etc., dans des flacons qui ne ressemblent en rien à ceux d'autrefois. Que faire de cette verrerie lorsqu'elle est vide? Prenons trois types courants: 1o un flacon en verre travaillé, plat comme une gourde; 2o un flacon carré à fleurs peintes; 3o un flacon ventru muni d'un énorme bouchon.

Faites des deux premiers des lampes de bureau ou de chevet... Il suffira d'adapter au goulot de vos bouteilles l'ampoule électrique que vous trouverez dans les magasins prêts à être montés. Un abat-jour moderne, en papier plissé ou en étoffe très froncée le complétera. Pour que le flacon soit stable, remplissez-le d'une eau que vous teinterez avec une petite bouteille d'aniline. Quant au flacon ventru, utilisez-le d'une autre façon. Entouré de quelques verres tonnelet, sur un plateau de miroir, il fera, avec son amusant bouchon, un charmant flacon à porto.

Les écharpes en soie imprimée — longues bandes ou immenses carrés — dont le mode est passé, pourront trouver dans l'ameublement leur place. Elles composeront d'amusants coussins, recouvriront un étroit divan, une petite table près de la fenêtre. On pourra, grâce à elle, renouveler les compartiments de la travailleuse, refaire des abat-jours nouveaux, et même gagner intérieurement la coiffeuse, et l'armoire de bébé. Si elles sont de très belle qualité, et d'un tissu assez fort, on en recouvrira des sièges disparates, ou on en drapera un piano. Et même si le divan n'est pas seulement dans la chambre à coucher, un meuble décoratif, elles serviront à faire des larges coussins plats, ronds ou ovales, dans lesquels vous dissimulerez les vêtements de nuit.

Il n'est pas jusqu'aux jouets de bébé qui ne puissent, leur temps fait, servir encore. Ne répudiez pas trop vite, Madame, le tambour dont votre fils aura, d'une baguette maladroite, crevé la peau d'âne, et qui ne l'amuse plus. Que puis-je, me direz-vous, en faire d'autre? Vous en ferez une fort pratique et originale corbeille à papier tout simplement, en peignant, avec une jolie peinture laquée, sur les bandes de bois des côtes, deux frises de fleurs.

Vous pourrez aussi utiliser d'une manière charmante des gravures anciennes. Montées par des spécialistes qui, par un procédé de huilage, rendent leur papier transparent, elles composeront serties d'un filet d'or les plus ravissants abat-jour.

Ecole ménagère municipale de Verdun

Démonstration d'art culinaire, mardi soir, le 12 avril, à 7 h. 30.

MENU DE PAQUES. — Concocté au jus de raisin; hors d'oeuvre: Soupe ou poulet mariné; Cocoon de lait rôti; Jambon au four; Garniture de légumes assolis; Moules de foie gras; Mousse au poulet; Mousse au saumon; Salade "Les Lis"; Salade "Ouf de Pâques"; Corbeilles pascals; Gâteau surprise; Oufs en nid; Brioche et petits pains; Biscuits; Bonbons.

Académie Notre-Dame de Lourdes, 1006, St-Avenue, Verdun. York 3630.

Ecole ménagère provinciale

A l'Ecole ménagère provinciale, 461, rue Sherbrooke est, mardi après-midi, 12 avril, à 2 h., démonstration culinaire du menu de Pâques:

CONSOUE MIMOSA
TARTIFLETTE DE FROMAGE
COCHON DE LAIT PARC
GARNITURE A LA NORMANDE
POMMES DE TERRE CHATEAU
BOUQUET DE LEGUMES
SALADE "LES LIS D'EAU"
GATEAU PLUM
OEUVE DE PAQUES GLACE

Changement à l'Oeuvre de la Soupe

Par suite du déménagement des Chevaliers de Colomb du Conseil LaFontaine, les dames de l'Oeuvre de la Soupe, qui tenaient à cet endroit depuis trois ans, leurs activités toutes les semaines, attirent l'attention des intéressés en leur donnant avis que dorénavant leurs réunions auront lieu au Club Canadien, 438 Sherbrooke est.

Au lieu du mardi, les dames ont adopté le mercredi. Qu'on se le dise!

La réunion de mercredi, le 13 avril, à 2 h. 30, est dans le but de former un comité de la jeunesse pour

EATON Souliers pour Pâques

UN GRAND SPECIAL MARDI!

Produits d'un des fabricants du Canada les mieux connus et renommés pour ses chaussures de qualité. A beaucoup moins que le prix habituel mardi!

Fabriqués de cuir haute qualité, ces souliers sont confortables et élégants. VOYEZ LA VARIETE — VENEZ DE BONNE HEURE MARDI!

Noirs et bruns, veau et cuir grené écossais, semelles de cuir, légères ou lourdes, brogues et oxford, formes Blucher et Balmoral, bouts étroits, semi-ronds et ronds. Pointures: 5 1/2 à 11. Largeurs B, C, D et E dans le groupe.

Spécial mardi, la paire

3.98

THE T. EATON CO. LTD. DE MONTREAL



Chaussures, au deuxième.

l'affilier à l'Association des dames de charité de l'Asile de la Providence. Elle sera présidée par le R. P. Raymond Voyer, O.P.

Mlle Andrée Beaubien, la présidente du nouveau groupe, invite toutes les demoiselles soucieuses de s'initier à la charité dans les oeuvres.

Association Jeanne-Mance

L'assemblée mensuelle de l'Association Jeanne-Mance, des infirmières diplômées de l'Hôtel-Dieu, est remise, à cause de la Semaine-Sainte, au mercredi soir 20 avril, à 8 h. Toutes sont priées d'y assister.

Bons mots

ON SE REVERRA

Ayant perdu son mari, une vieille dame ordonna que l'on fit graver sur la pierre tombale les mots: *Repose en paix.*

Entre temps, on ouvrit le testament et la dame apprit qu'elle y était fort mal traitée.

Elle se précipita immédiatement chez le marbrier et lui dit de ne pas mettre les mots: *Repose en paix* sur la dalle.

Je regrette, répondit celui-ci, mais ils sont déjà gravés.

Dans ces conditions, décida la dame, ajoutez: *... jusqu'à ce que nous nous retrouvions de nouveau.*

LE CHAUVÉ CHEZ LE BARBIER

— Que me conseillez-vous pour conserver mes derniers cheveux? — Un médaillon!

La Revanche de Maria Chapdelaine

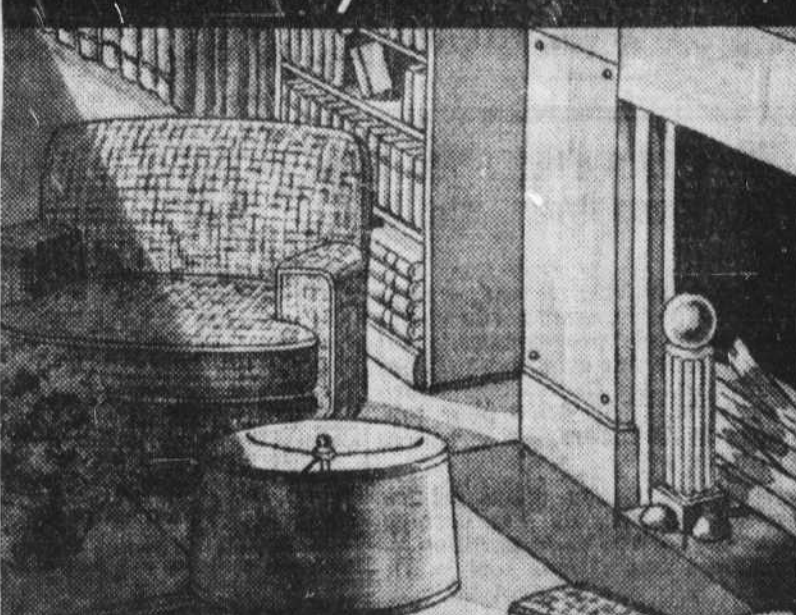
Par Louigny de MONTIGNY

Volume de plus de 200 pages, format bibliothèque. Au comptoir ou par la poste, \$1.00.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU DEVOIR

430, rue Notre-Dame est, Montréal.

LAISSEZ-NOUS DONNER A VOTRE FOYER un ton plus clair



PRIX SPECIAUX (pour un temps limité seulement)

Mobilier Chesterfield de 3 morceaux nettoyé \$10
Chesterfield seul \$6
Fautouil capitonné \$3
Pour morceaux de très grandes dimensions, le coût est un peu plus élevé.

CARPETTES battues et traitées à la vapeur.
CARPETTES nettoyées, de et plus le pi. car.
CARPETTES teintes superbement, 10c le pi. car.

FRONTENAC 3131

Dechaux

FRERES LIMITEE

2142 RUE BEAUVILLE, MONTREAL

SUCCURSALE: 231 RUE ST-CATHERINE EST.

NETTOYEURS • TEINTURIERS • REMBOURREURS

Feuilleton du "Devoir"

Le Monsieur d'à côté

par Andrée VERTIOL

44. (Suite)

Au milieu du décor romantique, la petite église prenait des allures plus importantes; ses murailles grises, percées de fenêtres en ogive, laissaient deviner la leur rougeâtre de la veillesse pieusement entretenue par Mlle Blaisine; l'âme royante du jeune artiste eut soudain un appel vers ce Dieu si souvent méconnu et qui, le premier, eut tant pitié de la douleur humaine.

Venez à moi, vous qui souffrez! Une angoisse nouvelle l'assailait devant la douceur mélancolique qui se dégageait de cette nuit

exaltante. Il se sentait seul, oh! si seul dans la vie. Il envia ceux qui avaient à se débattre avec les conflits de leur cœur!

Tout de suite, la silhouette d'une svelte jeune fille se dressa devant lui.

Comme elle était touchante, ce soir, alors qu'elle chantait, assise devant le piano, ses doigts effleurant à peine les touches d'ivoire; il la voyait de profil, ses beaux yeux abaissés; recueillie en sa grâce un peu alanguie, elle dédaignait de lire la musique, absorbée tout entière par le charme de la mélodie et la beauté des vers.

Il la comparait tout à coup à une sainte Cécile, et rêva de la peindre en cette attitude! Oserait-il jamais lui demander la permission de fixer ses traits sur la toile!

Dernièrement elle avait admiré le portrait de Mme Nyking, blonde argentée, dans ses voiles noirs, Nibô du Nord inconsolable. Alors, peut-être lui permettrait-elle?

Et soudain, cet homme au cœur tendre, privé de bonheur, se mit à rêver. Il imagina dans un cadre semblable à celui qu'il avait sous les yeux une maison modeste dont il serait le maître avec elle et la madone adorée. Il pensa à la douceur d'un foyer, aux bambins attendrissants, pour lesquels il travaillerait, heureux de leur laisser un héritage de gloire lumineuse.

Et voilà qu'un peu d'espoir pénétrait, il se sentait involontairement gagné par un facile optimisme; si vraiment Martial résistait à la séduction émanant de la romancière, pourquoi ne chercherait-il pas à s'en faire aimer, lui? Ne lui témoignait-elle pas une visible sym-

pathie? Comme elle était gracieuse avec lui, prévenante, attentive à ce qu'il se faisait une joie de lui expliquer, soit en histoire de l'art, soit en peinture; comme elle savait quitter, pour le mettre en confiance, le ton frondeur et ironique qu'elle gardait toujours vis-à-vis de Martial. Ah! si ce miracle était possible!

Mais le vent fraîchissait et il se mit à tousser.

Alors, redescendu sur terre, le "pauvre monsieur d'à côté", frissonnant, oppressé, ferma la fenêtre. Ne devenait-il pas fou? Ses beaux espoirs n'étaient-ils pas morts, là-bas, sous la mitraille qui broyait tant d'êtres comme lui, jeunes et forts?

Et il pensa que ceux-là étaient vraiment les privilégiés.

"Dieu, prétend Lacordaire, témoigne une indulgence particulière pour ceux qui lui arrivent dans les plis du drapau!"

Il était moins affreux de tomber en plein combat que de vivre diminué et sans joie.

Malheureux! ce qu'il appelait

sympathie, admiration, estime, était le grand mal des hommes! Il aimait! Lui qui avait souhaité envelopper son cœur sous une lourde pierre, comme le chevalier sans nom, il le sentait battre, maintenant, à grands coups douloureux dans sa débile poitrine.

Mais il saurait se ressaisir! A tous il cacherait ce sentiment néfaste, il porterait seul le poids de son fardeau, et il demeurerait celui que la maladie menace et que la mort guette à tous les carrefours d'une lamentable existence, la mort qui, en le frappant, n'atteindrait personne, car qui donc souffrirait de son trépas?... Personne, et c'était mieux ainsi!

CHAPITRE XII

On aurait pu donner à cette nuit le nom de nuit tragique.

Enseveli dans la paix profonde de ces demi-ténèbres, la grande roulotte semblait profondément endormie.

Cependant, étendue tout habillée sur son lit, Sabine ne reposait pas encore; l'air léger qui entraînait par

les hublots ouverts arrivait mal à rafraîchir son front fiévreux; ses yeux brûlants s'attachaient obstinément sur un coin du ciel assombri où brillait une seule étoile, "triste larme d'argent, du manteau de la nuit".

Une sorte de hantise ramenait souvent sur ses lèvres desséchées ces mots prononcés d'un accent désolé: "Voilà qui est fini, bien fini!"

Plus consciencieuse, si on avait demandé à la jeune fille de quel elle voulait parler, qu'aurait-elle répondu?

Cette colère qui n'en était pas une, cette boutade un peu brutale, ne s'attendait-elle pas à les provoquer par son aveu?

Ne fallait-il pas qu'entre eux certaines paroles fussent dites, et que cessât cette sorte de duplicité qui l'avait jusqu'à ce jour empêchée de dévoiler sa véritable identité?

Les choses s'étaient passées telles qu'elle les avait prévues.

Ce bouillant Martial, se croyant berné, bafoué une fois de plus, ne pardonnerait pas à Sabine Dalvey-

re de lui avoir caché qu'elle était aussi Mary Salvat! Mary Salvat, non pas la romancière antipathique et dont il se plaisait malicieusement à critiquer les élucubrations littéraires, mais Mary Salvat amie, confidente, protégée de la haïssable Sonia en qui il se complaisait à maudire toutes les femmes.

Leur pacte d'amitié rompu, de quoi se plaindraient-elles? N'avait-elle pas fait preuve d'une prétention excessive en se flattant que prévaudrait l'intérêt qui se dégageait de sa personnalité: "Qu'il me connaisse seulement, et je le défie de m'en vouloir longtemps!" Assertion vaine, informulée, et dont elle n'avait même pas à nier l'évidence vis-à-vis d'elle-même! Quelle femme a jamais ignoré son pouvoir? Le charme qui découle d'elle-même?

(A suivre)

Ce journal est imprimé au no 430 rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), editrice-propiétaire — Georges Pelletier, directeur-gérant.

LA VIE SPORTIVE

L'avantage d'une partie au Chicago

Chicago, 11. — Les Eperriers de Chicago se sont affirmés et courageux et très combattifs lors de la troisième partie de la série finale de la coupe Stanley car après avoir concédé un but aux Leafs dans la première période, ils ont remporté la victoire dans la dernière engagement par un résultat de 2 à 1, leur donnant l'avantage d'une partie sur les champions de la Ligue Nationale.

La quatrième partie de la série aura lieu en cette ville demain soir. Le Chicago sera reconnu comme champion mondial du hockey professionnel s'il parvient à enlever une autre victoire sur les protégés de Connie Smythe.

Doc Romnes, qui s'est fait blesser lors de la dernière partie à Toronto, a été le héros de la victoire en local car c'est lui qui a marqué le point décisif dans la troisième période alors qu'il restait moins de cinq minutes à jouer. Romnes a lancé à 30 pieds des buts Broda ne vit aucunement venir le coup, ce qui explique le fait qu'il a fait aucun mouvement pour éviter la rondelle.

Les Leafs protestèrent ce point et ils prétendirent que le disque avait touché la barre des filets et que la rondelle n'avait pas pénétré dans les buts du Toronto, mais les arbitres firent s'écarter de leurs protestations et le point fut accordé.

Le Chicago était au grand complet pour sa partie d'hier soir car Karakas était dans les buts tandis que Mush March était à son poste à l'avant, et la présence de ces deux joueurs a inspiré une grande confiance aux autres équipiers qui se sont affirmés supérieurs à leurs rivaux dans cette joute qui avait duré 18,479 personnes.

Sylvanus Appens enregistra le premier point de la partie au début de la période initiale car c'est en moins de dix minutes qu'il parvint à prendre Karakas en défaut, puis par la suite les visiteurs furent impuissants à déjouer Karakas qui reçut un excellent support de la part des joueurs de défense.

Dans la deuxième période les pervers Noirs réussirent à se mettre sur un pied d'égalité avec les Leafs et cela grâce au magnifique lancer de Carl Voss, avec le concours de Gotsellig et Jenkins, puis nalemment Romnes donna l'avantage aux locaux dans la manche suivante et eurent garder cette avance jusqu'à l'expiration des 60 minutes réglementaires.

Les Leafs étaient privés des services de Chamberlain et celui-ci avait dû céder sa place à Murray Armstrong, des Stars de Syracuse, le régulier du Toronto souffrant encore d'une blessure reçue ludi dernier.

La joute fut assez rude et les bous furent portés haut. Dès la première période George Parsons décrocha une majeure pour avoir appelé Roger Jenkins de son point à huit autres punitions furent infligées pour des offenses mineures, mais les arbitres se montrèrent assez sévères pour mettre fin à la rudesse dans les autres périodes et trois punitions seulement furent décernées dans les deux dernières manches.

Doc Romnes, qui tient Red Horner responsable de l'accident de jeudi dernier, a tenu à rendre le champion à son rival hier soir et dès la première période il chargea le joueur de défense du Toronto et lui infligea une entaille à la tête, mais par suite Doc se limita au jeu avec résultat que nous connaissons. Alignement des équipes:

TORONTO — But: Broda; défenses: Horner et Fowler; centre: Appes; ailes: Drillon et Davidson; substituts: Hamilton, Kampman, Hobbins, Boll, Armstrong, Jackson, et Kelly, Parsons.

CHICAGO — But: Karakas; défenses: McKenzie; centre: Romnes; ailes: March et Thompson. Substituts: Wiebe, Shill, Gotsellig, ruel, Voss, Dahlstrom, Jenkins, ibert, Palangio.

Arbitres: Babe Dye et Clarence ampbell.

Première période
Toronto, Apps 1.35
Punitions: Romnes, March, Parsons (maj.), Hamilton, Horner (2), Jackson, McKenzie, Jenkins.

Deuxième période
Chicago, Voss 16.02
Pun.: Wiebe, Thompson, Kampman.

Troisième période
Chicago, Romnes (March-Thompson) 15.55
Aucune punition.

Lepage et Wambst gagnent les 6 jours à Indianapolis

Indianapolis, 11 (P.A.). — Hen-Lepage de Montréal et Fernand Wambst ont gagné la course de six jours d'Indianapolis hier, battant les autres équipes par un tour, et des dix équipes qui avaient commencé l'épreuve ont terminé la course. Trois équipes se sont retirées pendant la dernière heure de course.

Voici le classement final:

	M.	T.	Pis
Page-Wambst	2,328	12	539
dy-Buhler	2,328	11	1,804
en Kempen-Zach	2,328	9	751
den-Saetta	2,328	4	236
auwens-Rodak	2,328	3	270
encer-Flynn	2,328	1	194

Providence est défait par Syracuse

Syracuse, 11 (P.C.). — Les Stars de Syracuse, champions de la section ouest de la Ligue Internationale-Américaine, ont défait les Reds de Providence 4-3 ici, au troisième match de la série de trois de cinq pour le championnat du circuit.

Providence est toujours à l'avant dans la série, cependant, ayant gagné le premier match 5-4 et le second 2-1. Il a fallu jouer une période supplémentaire à chaque match depuis le début de la série.

Pete Fox et Red Hamill ont été les étoiles du match, comptant deux buts chacun. Le quatrième match de la série sera disputé ici mardi soir. Une foule de 5,500 amateurs a assisté à la joute de ce soir.

SYRACUSE — But: Stein; défenses: Howard et Church; centre: Convey; ailes: Doran et Markle. Subs.: Shannon, Blake, Fox, Langelle, Thompson, Bennett, Heron.

PROVIDENCE — But: Brimsek; défenses: Lesieur et Crawford; centre: Keating; ailes: McManus et Kuhn. Subs.: Shewchuk, Cook, Hamill, Hill, Drouillard, Starr, Giroux, Jarvis.

Arbitres: Lampert et Burke.

Première période
1-Providence: Hamill (Drouillard-Hill) 2.19
Punition: Crawford.

Deuxième période
Pas de point.

Troisième période
2-Syracuse: Convey (Howard-Doran) 1.27
3-Syracuse: Fox (Howard-Thompson) 9.06
4-Providence: Drouillard (Hill-Hamill) 19.41
Punitions: Shewchuk (2).

Période supplémentaire
5-Syracuse: Convey (Markle-Doran) 7.35
6-Syracuse: Fox (Langelle-Thompson) 3.30
7-Providence: Hamill (Crawford) 9.42
Punition: Aucune.

Les statistiques des éliminatoires

	B.	A.	P.	F.	P.
Drillon, Chicago	6	1	7	0	
Seibert, Chicago	5	2	12	0	
Gotsellig, Chicago	5	2	7	4	
Thompson, Chicago	4	2	6	6	
Sorrell, Américains	4	2	6	4	
Parsons, Toronto	3	2	5	9	
Romnes, Chicago	2	3	5	2	
Beattie, Américains	2	3	5	2	
Stewart, Américains	2	3	5	2	
Apps, Toronto	1	4	5	0	
Anderson, Américains	1	4	5	2	
March, Chicago	1	4	5	2	
Jenkins, Chicago	0	5	5	6	
Carr, Américains	3	1	4	2	
Blake, Américains	3	1	4	2	
Chilly, Toronto	2	3	4	2	
Voss, Chicago	2	2	4	0	
Gagnon, Canadien	1	3	4	2	
Haynes, Canadien	1	3	4	2	
Dahlstrom, Chicago	0	2	1	2	
Wiseman, Américains	0	3	3	10	
Smith, Rangers	2	0	2	2	
Levinsky, Chicago	2	0	2	2	
Shibicky, Rangers	2	0	2	2	
Hextall, Rangers	2	0	2	0	
Cowley, Boston	2	0	2	0	
Siobert, Canadien	1	1	2	0	
Smith, Américains	1	1	2	0	
Sands, Boston	1	1	2	0	
Metz, Boston	0	2	2	0	
Shill, Chicago	0	2	2	15	
Trudel, Chicago	0	2	2	2	
Watson, Rangers	0	2	2	0	
Dahlstrom, Chicago	0	2	2	0	
M. Colville, Rangers	0	2	2	0	
Davidson, Toronto	0	2	2	3	
Levinsky, Chicago	0	1	1	0	
Dillon, Rangers	0	1	1	0	
Mantha, Canadien	0	1	1	0	
Schriener, Américains	0	1	1	0	
Heiler, Rangers	0	1	1	0	
L. Patrick, Rangers	0	1	1	0	
N. Colville, Rangers	0	1	1	0	
Seibert, Chicago	0	1	1	0	
Hollett, Boston	0	1	1	0	
Keeling, Rangers	0	1	1	0	
Gallagher, Américains	0	1	1	0	
Jerwa, Américains	0	1	1	0	
Chapman, Américains	0	1	1	0	
Shore, Boston	0	1	1	0	
Gettiffe, Boston	0	1	1	0	
Smith, Américains	0	1	1	0	
Kampman, Toronto	0	1	1	0	
Wiebe, Chicago	0	1	1	0	
Horner, Toronto	0	1	1	0	
Boll, Toronto	0	0	2	0	
Jackson, Toronto	0	1	0	8	
Hamilton, Toronto	0	1	0	8	
Fowler, Toronto	0	1	0	8	

PUNITIONS
Quinze minutes: Shill, Chicago.
Douze minutes: Clapper, Boston; Seibert, Chicago; March, Chicago.
Onze minutes: Mackenzie, Chicago.
Dix minutes: Wiseman, Américains; Horner, Toronto.
Neuf minutes: Parsons, Toronto.
Huit minutes: Jerwa, Américains; Davidson, Toronto; Jackson, Toronto.
Sept minutes: Deslats, Canadien.
Six minutes: Murray, Américains; Jenkins, Chicago; Gallagher, Américains; Thompson, Chicago; Gagnon, Canadien.
Cinq minutes: Haynes, Canadien.
Quatre minutes: M. Patrick, Rangers; Portland, Boston; Cooper, Rangers; Gouppie, Canadien et Gotsellig, Chicago.
Trois minutes: Stewart, Américains; Johnson, Américains; Trudel, Chicago; Jackson, Chicago; Keeling, Rangers; Heiler, Rangers; Sorrell, Américains; Blake, Canadien; Gagnon, Canadien; Gettiffe, Boston; Raymond, Canadien; Brown, Canadien; Goldworthy, Boston; Bauer, Boston; Pratt, Rangers; Carr, Américains; Shibicky, Rangers; Beattie, Américains; Anderson, Américains; Dahlstrom, Chicago; Chamberlain, Toronto; Bol, Toronto; Romnes, Chicago; Hamilton, Toronto; et Wiebe, Chicago.

Charlie Campeau est mort samedi

Nouvelle-Orléans, 11. — Le turf vient de perdre l'un de ses vétérans, car Charles-C. Campeau, un officier des champs de courses est mort samedi à l'âge de 71 ans, après avoir été malade au cours de l'hiver. Il était natif du Canada.

Le défunt avait officié sur les pistes américaines et canadiennes et pendant plusieurs années il avait été en charge des vendeurs à la Havane. Il venait de terminer son travail à la piste du syndicat Dandurand-Cattarinich lorsqu'il contracta une pneumonie qui devait l'emporter. Charlie avait officié en qualité de secrétaire des courses, commissaire ou juge sur les pistes canadiennes, notamment à Delorier, Blue Bonnets, Dorval, Kempton, Québec, Ile Grosbois et Mont-Royal.

Avant d'entrer dans le sport du turf le défunt avait été un brillant joueur de base-ball et il avait fait partie du club Toronto, de l'ancienne ligue de l'Est, et avait été surnommé "Peanut Campeau".

Lepage et Wambst gagnent les 6 jours à Indianapolis

Indianapolis, 11 (P.A.). — Hen-Lepage de Montréal et Fernand Wambst ont gagné la course de six jours d'Indianapolis hier, battant les autres équipes par un tour, et des dix équipes qui avaient commencé l'épreuve ont terminé la course. Trois équipes se sont retirées pendant la dernière heure de course.

Voici le classement final:

	M.	T.	Pis
Page-Wambst	2,328	12	539
dy-Buhler	2,328	11	1,804
en Kempen-Zach	2,328	9	751
den-Saetta	2,328	4	236
auwens-Rodak	2,328	3	270
encer-Flynn	2,328	1	194

St-Boniface perd aux mains des Généraux

Toronto, 11 (P.C.). — Les Généraux d'Oshawa ont pris les devants à la finale pour la Coupe Memorial, emblème du championnat de hockey junior du Canada, ici samedi soir, battant les Seals de Saint-Boniface 3-2 à la première rencontre de la série de 3 de 5.

La deuxième joute de la série sera disputée ici mardi soir et la 3e, jeudi. Une foule de 9,500 personnes a assisté à une joute rapide et remplie de sensations hier soir.

Conduits par Wally Stanowski, le brillant joueur de défense, les Seals se sont ralliés après avoir concédé une avance 2-0 à leurs rivaux à la première période, mais ils ont été malchanceux autour des buts, et Forster, le gardien de buts d'Oshawa, a été sensationnel.

Saint-Boniface — But: Webb; défenses: Stanowski et Janke; centre: McGregor; ailes: Gruhn et Reay. Substituts: Burron, Messett, Gordon, Simpson, Couture.

OSHAWA — But: Forster; défenses: Tonn et McAvish; centre: Taylor; ailes: Dafe et Shortt. Substituts: Krantz, Knipfel, Brunelle, Daniels, Reid.

Arbitres: Hap Shoultice et Russ McBride.

Première période
1. Oshawa, Haylor (Knipfel) 11.19
2. Oshawa, Shortt (Taylor) 15.55
Pun.: Taylor, Messett, Tonn (2), Stanowski, Daniels, Shortt, Reay, Janke.

Deuxième période
3. Saint-Boniface, Burron (Simpson-Stanowski) 4.44
4. Oshawa, Shortt (Taylor) 5.45
Pun.: Reid, Knipfel.

Troisième période
5. Saint-Boniface, Burron (Messett) 9.35
Pun.: Krantz, Reay.

Le hockey professionnel et amateur

SAMEDI SOIR — FINALE COUPE MEMORIAL

Oshawa 3, Saint-Boniface 2.
Première manche, série 3 de 5.

LIGUE INT. AMERICAINE
Finale: Providence 2, Syracuse 1.
HIER SOIR. — Date libre.

FINALE COUPE STANLEY
Chicago 2, Toronto 1.
Chicago mène 2-1 dans la série 3 de 5.

LIGUE INT. AMERICAINE
Finale: Syracuse 4, Providence 3.
Providence mène 2-1 dans la série 3 de 5.

CE SOIR. — Date libre.

CLASSEMENT DES EQUIPES

LIGUE NATIONALE
(éliminatoires)
(série A)

Toronto 3 3 0 6 6
Boston 3 0 3 3 6
Boston est éliminé.

(série B)
Américain 3 2 1 8 4
Rangers 3 1 2 7 8
Rangers est éliminé.

(série C)
Chicago 3 2 1 11 8
Canadien 3 1 2 8 11
Canadien est éliminé.

(série D)
Chicago 3 2 1 5 5
Américain 3 1 2 5 5
Américains sont éliminés.

(série E)
Chicago 3 2 1 6 7
Toronto 3 1 2 6 7

Baseball-exhibition

Washington A. 100000020 — 9 13 2
Charlotte P. 101001020 — 5 13 3
Leonard, Chase (général) 7 13 3
Philadelphia A. 001013100 — 6 7 3
Philadelphia, Phil. 101031000 — 9 10 5
Williams, Astor, Nelson et Hayes, Brucker; Greenfield, Leibold, Galvin et Cuto, Luckey.

Philadelphia N. 010000020 — 3 9 0
Knoxville, Sa. 000010000 — 1 7 0
Lamaster, Passeau et Atwood; Maltberger, Peckman et B. Warren, D. Warren.

Baltimore, H. 000000000 — 0 8 0
Norfolk, P.L. 000000030 — 3 3 2
Kinsey, Witting et West; Yenokey, Schamp et Fallon, Pallau.

Kansas City, A.A. 010000011 — 3 10 1
Buffalo, I.L. 000000004 — 4 7 2
Branch, Hammer et Harje, Harris, Aron et Phillips.

Newark J.L. 000020021 — 5 13 1
Savannah, S.A.L. 000020020 — 4 9 1
Lindell, Reelgion et Rosar; Rombert et Aubrey.

Columbus, A.A. 001010020 — 4 8 1
Toronto, L.L. 001000022 — 5 11 3
Andrew, Lynn et Martin; Olson, Caldwell et Straub.

Première partie:
Chicago N. 040000001 — 5 14 0
St-Louis A. 000100000 — 7 14 0

French, Root et O'Dea; Hildebrand, Walkup, et Heath, Sullivan.

Deuxième partie:
Chicago N. 10100101 — 4 8 2
St-Louis A. 00000000 — 4 8 2

Davis, Parmelee, Shoun, Epperly, Logan et Harbak; Knott, Weaver et Sullivan, Heath.

Brooklyn N. 201215110 — 12 16 2
Jacksonville, S.A.L. 001000000 — 1 7 2

Munro, Frankson, Spencer, Marsha, Cobb et Van Antwerp, Ellis.

Boston A. 050000020 — 10 11 0
Cincinnati N. 003002000 — 9 13 1

Grove, Midkiff, Rogers, Wagner et Desautels; Schott, Vandermere, Gehrmann, Davis et Herschberger.

Chicago N. 712003011 — 15 13 3
Augusta, S. A. L. 310000000 — 4 10 5

Gabler, Erickson et Mueller; Gerhauser, Boyd, Zerblin et Adamski, Bartolo.

New-York A. 010010020 — 6 11 0
Atlanta, S. A. 102000000 — 3 11 1

Ruffing, Chandler et Dickey, Miller, McGinnis et Richards.

Pittsburgh N. 020000000 — 2 12 2
Whitehead, Cain et Sewell, Tresh, Blanton, Tobin et Todd, Berres.

St-Louis N. 100001002 — 4 8 2
Houston, T. 100000000 — 3 8 0

J. Dean, Johnson et Owen, Ryba; Munroe, Brocken et Realey, Turner.

Cleveland A. 220010000 — 5 11 2
Birmingham, S. A. 001000000 — 2 8 0

Peter, Whitehall et Hemley, Hockett, Tubb et McDougal, Crouch.

New-York N. 002105000 — 8 9 3
Memphis, S. A. 100220000 — 7 12 2

Détroit doit avoir recours à Schoolboy Rowe

Lakeland, Flo., 11. — Quinze cents amateurs s'étaient rendus au stade local hier pour assister à la joute d'exhibition entre les clubs de Détroit et Montréal, et ces fervents du sport national américain ont été servis à souhait car la lutte entre ces deux équipes fut très intéressante.

Les Tigers de Détroit sont sortis victorieux par un résultat de 7 à 6, mais les Royals se sont montrés menaçants à la dernière apparition au bâton car les hommes de Rabbit Maranville réussirent à faire un ralliement qui leur valut cinq points et Schoolboy Rowe dut venir au monticule pour mettre fin aux menaces des Montréalais.

Les Royals ont attrapé huit coups contre Elden Auker, l'un des des Tigers, tandis que Del Weatherell et Bob Porter ont accordé huit coups aux gars de Mickey Cochrane.

MONTREAL

	ab	p	cs	r	a
Belly, 2b	4	1	1	3	4
Harris, 3b	4	1	2	2	3
Hooks, 1b	5	0	1	13	0
Vugas, cd	4	0	1	2	0
Van Robays, cc	3	0	0	3	0
Nachand, cg	4	1	2	0	1
Sankey, ac	4	1	0	0	4
Campbell, r	4	0	0	1	0
Weatherell, l	2	1	1	0	0
Porter, l	1	0	0	0	0
xSwigart	0	1	0	0	0

Total 35 6 8 24 12

DÉTROIT

	ab	p	cs	r	a
Cullenbine, cg	2	2	1	1	0
Laabs, cg	2	0	0	0	0
Walker, cc	4	2	2	5	0

COMMERCE ET FINANCE

Nouvelles Raisons Sociales

Les sociétés et compagnies récemment enregistrées

Clearotex Co. of Canada, 3160 rue Rouen, Samuel Sacks.
Dominion Moist & Shovel Co., Ltd., 3564 rue Peel (Lachine), W. F. Angus, prés.
Walker Glass Co., 5064 rue Bourbonnière, Arthur Walker, et Henri Walker Jr.
Chalfonte Limited, 205 rue Vitré, W. Wilfrid Gagnon, prés.
Isola Limited, 916 rue Ontario est, Wilfrid Gagnon, prés.
Lorraine Investment Ltd., 941 rue des Inspecteurs, Dame Nettie Kruger, veuve de Joseph Kruger, prés.
Dame Eva Diskin, 350 rue Bourgeois, Dame Eva Diskin, veuve d'Isidore Albert.
St. Mark Store, rues St-Marc et Ste-Catherine, Stanley J. Bye.
Oxford Novelties, Sam Cohen, Maurice Davis.
Cadieux & Plouffe, Adélard Cadieux, Aimé Plouffe.
Reliable Trimmings Mfg., 5239 rue Clarke, Dame Helen Landau, épouse d'Isidore Shuster, mariée et séparée de biens par contrat de mariage.

Les nouvelles en raccourci

Johns Manville déménagerait en Ontario

Nous apprenons que la compagnie Johns Manville, qui exploite les plus riches mines d'amianté du monde, songe à déménager ses manufactures d'Asbestos, province de Québec, dans un petit centre industriel ontarien. La compagnie alléguant économie. Fait curieux à noter, on prétend que cette compagnie, dont le siège est à New-York, importe actuellement de l'amianté de l'U.R.S.S., d'une qualité supérieure à sa propre production et d'un prix de revient aussi intéressant qu'avantageux.

L'immeuble

Le nombre et la valeur des transactions immobilières dans la semaine close le 8 avril ont augmenté par rapport à la semaine précédente. Il y a eu en effet 176 transactions immobilières d'une valeur de \$743,680, à rapprocher de 158 ventes d'une valeur de \$498,996 la semaine précédente, soit 17 ventes de plus et une augmentation de \$244,684 en valeur immobilière.

Dans les quartiers urbains il s'est échangé 33 terrains vagues évalués à \$23,408 et 102 propriétés bâties évaluées à \$522,599. Dans les municipalités de la banlieue il s'est vendu 12 terrains vagues d'une valeur de \$4,905 et 29 propriétés bâties d'une valeur de \$192,768.

En Bourse et sur le Curb

Voici les statistiques de la semaine dernière à la Bourse et au Curb de Montréal:

Virement: Industriel, semaine dernière, 108,305; semaine précédente, 221,162; même semaine de 1937, 666,490.

Minier: semaine dernière, 404,774; semaine précédente, 491,068; même semaine de 1937, 1,295,653.

Total, semaine dernière, 512,579; semaine précédente, 712,230; même semaine de 1937, 1,962,143.

Whitney sentencié à dix ans

New-York, 11, (P.A.) — Le juge Owen-W. Bohan a sentencié Richard Whitney, ancien courtier et ancien président de la Bourse de New-York, à dix ans d'emprisonnement pour escroquerie, c'est-à-dire à moins de trois ans.

Chambre de commerce de Longueuil

Ce soir, à 8 h. 30, à l'hôtel de ville de Longueuil, réunion des citoyens dans le but de fonder une Chambre de Commerce, de procéder à l'élection des officiers et directeurs, de jeter les bases de la constitution et de préparer un programme pour l'année.

Compagnie des Tramways

La perte nette de la Compagnie des Tramways de Montréal a été de \$436,932 l'an dernier, comparativement à un bénéfice net de \$635,972 en 1936 et à un bénéfice net de \$624,501 en 1935. Au cours du dernier exercice fiscal les revenus d'opérations ont été de \$3,337,145.

Corporation de Téléphone de Québec

Les revenus d'exploitation de la Corporation de Téléphone et de Pouvoy de Québec et de ses filiales ont été l'an dernier de \$157,044, comparativement à \$137,161 l'année précédente. Dans ses commentaires, le président, M. J. A. Brilant, déclare que les revenus bruts provenant des appels de longue distance accusent une augmentation et le nombre des nouvelles installations démontre une reprise des affaires. Le capital d'exploitation démontre un excédent de \$38,172 sur 1936, comparativement à \$19,112 précédemment. Considérant les revenus bruts, la compagnie a cru porter au compte de la réserve pour dépréciation \$42,948.

La compagnie Legaré

Le profit net de cette compagnie provenant des opérations s'est chiffré l'an dernier à \$155,453. Déduction faite des salaires de l'exécutif, des honoraires des directeurs, des intérêts sur obligations et autres, de l'impôt sur le revenu et de la dépréciation, le profit net disponible au service des dividendes se chiffre à \$69,641 ou à \$2.35 l'action privilégiée, mais ce dividende, cumulé, ne sera payé que plus tard, parce que la compagnie juge à propos d'augmenter davantage le fonds de roulement de la compagnie.

La Bourse

(P.A. et P.C.) — Après la remarquable séance de samedi, la vague de ventes de prises de profits qu'on attendait s'est montrée ce matin à Wall Street. Plusieurs valeurs ont fléchi de quelques fractions de point à un point environ. Toutefois le marché conservait une tendance assez satisfaisante et il était ferme.

Les cours ont quelque peu fléchi à Montréal ce matin. Les métaux de base et les utilités n'ont pratiquement pas changé. Les papiers, les ferroviaires et les industriels étaient généralement fermes. Ont cependant glissé: Dom. Coal privilégié, Dom. Steel and Coal, General Steel Wares, Gypsum and International Pete. Ont légèrement fluctué: Power Corp., Canada Cement, C. P. R., National Steel Car et Noranda Copper.

Sur le Curb de Montréal, quand le marché était généralement ferme, la section des mines accusait une légère tendance à la baisse. Les industriels se sont bien comportés. Royalite Oil a fait 1/2, tandis que Ford "A" et Consolidated Paper se sont améliorés quelque peu. Dans la section des mines, O'Brien a glissé de 20, Read-Author de .05 et Peron de .04.

Les obligations

COURS EN FERMETURE HIER

DOMINION DU CANADA:

	Offre	Dem.
2 1/2% oct. 15 1939	101 1/2	102 1/2
2 1/2% juin 15 1943	101 1/2	102 1/2
2 1/2% nov. 15 1944	101 1/2	102 1/2
3% 15 nov. 1942	101 1/2	102 1/2
3 1/2% 1er juin 1950-55	98 1/2	99 1/2
3 1/2% 1er juin 1946-49	98 1/2	99 1/2
3 1/2% nov. 15 1946-51	98 1/2	99 1/2
3 1/2% 1er juin 1956-66	98 1/2	99 1/2
3 1/2% oct. 15 1944-49	103 1/2	104 1/2
4% oct. 15 1939	104 1/2	105 1/2
4% oct. 15 1947-82	107 1/2	108 1/2
4 1/2% sept. 1er 1940	107 1/2	108 1/2
4 1/2% fév. 1er 1946	111 1/2	112 1/2
4 1/2% oct. 15 1944	111 1/2	112 1/2
4 1/2% nov. 1er 1946-56	110 1/2	111 1/2
4 1/2% mai 1er 1947-57	110 1/2	111 1/2
4 1/2% 1er nov. 1948-58	111 1/2	112 1/2
4 1/2% nov. 1er 1949-59	111 1/2	112 1/2
5% 15 nov. 1941	111 1/2	112 1/2
C.N.R. 2% 1943	113 1/2	114 1/2

AVEC GARANTIE DE L'ETAT:

C.N.R. 2% 1942	100 1/2	101 1/2
C.N.R. 2% 1943	98 1/2	99 1/2
C.N.R. 2 1/2% 1944	99 1/2	100 1/2
C.N.R. 3% 1944	103 1/2	104 1/2
C.N.R. 3% 1945-50	98 1/2	99 1/2
C.N.R. 3% 1946-52	98 1/2	99 1/2
C.N.R. 3% 1948-53	97 1/2	98 1/2
C.N.R. 4% 1951	114 1/2	115 1/2
C.N.R. 4% 1956	114 1/2	115 1/2
C.N.R. 4% 1957	113 1/2	114 1/2
C.N.R. 4% 1955	116 1/2	117 1/2
C.N.R. 5% 1954	117 1/2	118 1/2
C.N.R. 5% 1949-60	110 1/2	111 1/2
C.N.R. W.I. S.E. 5% 1955	119 1/2	120 1/2
Mont. Harbour 5% 1959-69	119 1/2	120 1/2

PROVINCES:

Alberta 4% 1954	42 1/2	43 1/2
Alberta 5 1/2% 1956	43 1/2	44 1/2
British Columbia 4 1/2% 1955	90 1/2	91 1/2
British Columbia 5 1/2% 1945	97 1/2	98 1/2
Manitoba 6% 1947	94 1/2	95 1/2
Manitoba 4 1/2% 1956	91 1/2	92 1/2
N. Brunswick 3% 1951	103 1/2	104 1/2
N. Brunswick 4 1/2% 1961	103 1/2	104 1/2
Nouv.-Ecosse 4 1/2% 1960	108 1/2	109 1/2
Nouv.-Ecosse 4 1/2% 1960	107 1/2	108 1/2
Ont. 4% 1962	105 1/2	106 1/2
Ont. 4 1/2% 1949	111 1/2	112 1/2
Ontario 3 1/2% 1949-51	100 1/2	101 1/2
Prov. de Québec 3 1/2% 1951	96 1/2	97 1/2
Prov. de Québec 3 1/2% 1949	99 1/2	100 1/2
P.E.I. 4% 1945	98 1/2	99 1/2
Pr. de Saskatchewan 4 1/2% 1951	74 1/2	75 1/2
Pr. de Sask. 4 1/2% 1954	60 1/2	61 1/2

MUNICIPALITES:

Calgary 5% 1945	72 1/2	73 1/2
Edmonton 5 1/2% 1947	72 1/2	73 1/2
Montreal 4% 1945	98 1/2	99 1/2
Montréal 4% 1971	98 1/2	99 1/2
Québec 4 1/2% 1930	100 1/2	101 1/2
Regina 5% 1931	94 1/2	95 1/2
*Saint-Jean 4 1/2% 1971	107 1/2	108 1/2
Toronto 4 1/2% 1945	107 1/2	108 1/2
Trois-Rivières 4 1/2% 1956	100 1/2	101 1/2
*Vancouver 4 1/2% 1968	72 1/2	73 1/2
*Winnipeg 4 1/2% 1960	81 1/2	82 1/2
Ex. Cath. de Montréal 4% 1948	98 1/2	99 1/2
Com. Métrop. 4 1/2% 1962	98 1/2	99 1/2
Do. 4% 1947	96 1/2	97 1/2

*Payables au Canada et à New-York.

*Payables Canada, N.-Y. et Londres.

CAN. ATLANTIC 4% 1955	90 1/2	91 1/2
C.P.R. 3% 1945	87 1/2	88 1/2
C.P.R. 3 1/2% 1951	87 1/2	88 1/2
C.P.R. 4% 1949	90 1/2	91 1/2
C.P.R. 5% 1954	96 1/2	97 1/2
C.P.R. 6% 1942	102 1/2	103 1/2
C.P.R. 4 1/2% 1944	94 1/2	95 1/2
C.P.R. 4 1/2% perp.	78 1/2	79 1/2
C.P.R. 4 1/2% 1946	94 1/2	95 1/2
C.P.R. 4 1/2% 1960	89 1/2	90 1/2
C.P.R. 4 1/2% 1957	70 1/2	71 1/2

UTILITES:

Ass. Tel. and Tel. 5 1/2% 1955	66 1/2	67 1/2
Avan. Tel. 4 1/2% 1958	99 1/2	100 1/2
Beauharnois 5% 1973	114 1/2	115 1/2
Bel. Tel. 5% 1957	118 1/2	119 1/2
Bel. Tel. 5% 1960	121 1/2	122 1/2
B. Tel. 4 1/2% 1961	108 1/2	109 1/2
B. C. Power 4 1/2% 1960	98 1/2	99 1/2
Calgary Pow. 5% 1960	93 1/2	94 1/2
Calgary Pow. 5% 1964	93 1/2	94 1/2
Can. Nor. Pow. 5% 1953	103 1/2	104 1/2
Cedar Rapids 5% 1953	113 1/2	114 1/2
Gen. Gas and El. 6 1/2% 1945	70 1/2	71 1/2
Gatineau Pow. 5% 1956	102 1/2	103 1/2
Gatineau Pow. 6% 1941	100 1/2	101 1/2
Great Lakes Pow. 4 1/2% 1956	92 1/2	93 1/2
Havana Elec. 5% 1952	38 1/2	39 1/2
Int. H. Elec. 6% 1944	60 1/2	61 1/2
Int. Pow. 6% 1955	99 1/2	100 1/2
Int. Pow. 6% 1957	95 1/2	96 1/2
Int. Pow. 6% 1957	91 1/2	92 1/2
MacLaren Pow. 5 1/2% 1961	96 1/2	97 1/2
Do. 5 1/2% 1964	95 1/2	96 1/2
Mont. & P. 5 1/2% 1957	102 1/2	103 1/2
Mont. Pow. 3 1/2% 1956	101 1/2	102 1/2
Mont. Ok. 4% 1947	103 1/2	104 1/2
Mont. Ok. 3 1/2% 1972	98 1/2	99 1/2
Mont. Tram. 4 1/2% 1955	72 1/2	73 1/2
Mont. Tram. 4 1/2% 1941	98 1/2	99 1/2
Nfld. L. & P. 4 1/2% 1956	87 1/2	88 1/2
Nfld. L. & P. 5 1/2% 1971	101 1/2	102 1/2
N.S. Light and Pow. 4% 1957	98 1/2	99 1/2
Ont. L. H. and P. 5% 1957	104 1/2	105 1/2
Ottawa Val. Pow. 5 1/2% 1970	104 1/2	105 1/2
Power Corp. 5 1/2% 1964	101 1/2	102 1/2
Quebec Pow. 4% 1962	93 1/2	94 1/2
Saguenay Elec. 5% 1953	99 1/2	100 1/2
Shaw. W. and P. 4% 1961	102 1/2	103 1/2
Shaw. W. and P. 4% 1961	97 1/2	98 1/2
United Sec. 5 1/2% 1952	53 1/2	54 1/2
Win. Elec. 4 1/2% 1960	103 1/2	104 1/2
Win. Elec. 4 1/2% 1965	54 1/2	55 1/2
Do. B. Inc. 4 1/2% 1965	44 1/2	45 1/2

INDUSTRIELS:

Abitibi 5% 1953	44 1/2	45 1/2
B.A. Oil 4% 1945	104 1/2	105 1/2
Can. Cement 4 1/2% 1951	102 1/2	103 1/2
Can. P. and P. Inv. 5% 1958	78 1/2	79 1/2
Can. Int. Paper 6% 1949	87 1/2	88 1/2
Can. Vickers 6% 1947	96 1/2	97 1/2
Dom. Textile 4 1/2% 1955	105 1/2	106 1/2
Fraser 6% 1950	98 1/2	99 1/2
Great Lakes 5% 1955	98 1/2	99 1/2
Lac St-Jean 5% 1961	45 1/2	46 1/2
Massé-Harris 5% 1947	95 1/2	96 1/2
McColl. Front. 6% 1949	98 1/2	99 1/2
Minn. and Ont. 6% 1947	38 1/2	39 1/2
Revere Knitting 5% 1953	94 1/2	95 1/2
Rolland Paper 4 1/2% 1953	102 1/2	103 1/2
Steel of Can. 6% 1940	109 1/2	110 1/2

PROPRIETES IMMOBILIERES:

Queen's Hotel 6% 1947	95 1/2	96 1/2
Windsor Hotel 6 1/2% 1943	54 1/2	55 1/2
Do. 6% 1947	25 1/2	26 1/2

Bourse de Montréal

Compilation de la maison

L.-G. BEAUBIEN & CIE

Valeurs	Ouv.	Haut	Bas	11 h
Ass. Brew.	8 1/2	8 1/2	8 1/2	8 1/2
Bell Telephone	15 1/2	15 1/2	15 1/2	15 1/2
Bruck Silk	3	3	3	3
Can. Cement	17 1/2	17 1/2	17 1/2	17 1/2
Can. North. Power	12	12	12	12
Can. Pac. Ry.	10	10	10	10
Can. Steel	22 1/2	22 1/2	22 1/2	22 1/2
Can. Steel Car	24 1/2	24 1/2	24 1/2	24 1/2
Can. Steel Wares	53 1/2	53 1/2	53 1/2	53 1/2
Dom. Textile	5 1/2	5 1/2	5 1/2	5 1/2
Dom. Steel	17 1/2	17 1/2	17 1/2	17 1/2
Dom. Steel & Coal	12 1/2	12 1/2	12 1/2	12 1/2
Dom. Steel & Coal	6 1/2	6 1/2	6 1/2	6 1/2
Dom. Steel Wares	5 1/2	5 1/2	5 1/2	5 1/2
Gyp. L. & Co.	16 1/2	16 1/2	16 1/2	16 1/2
Imp. Tob.	13 1/2	13 1/2	13 1/2	13 1/2
Int. Nickel	46 1/2	46 1/2	46 1/2	46 1/2
Int. Pet.	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2
Mass-Harris	12	12	12	12
McColl. Front.	12	12	12	12
Mont. Pow.	30 1/2	30 1/2	30 1/2	30 1/2
Mont. Tram.	84	84	84	84
Nat. Steel Car	39 1/2	39 1/2	39 1/2	39 1/2
Noranda	11 1/2	11 1/2	11 1/2	11 1/2
Power Corp.	11 1/2	11 1/2	11 1/2	11 1/2
Price, com.	11 1/2	11 1/2	11 1/2	11 1/2
Price, priv.	15	15	15	15
Quebec Pow.	15	15	15	15
St. Law. Corp.	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2
St. La. Cr. & P.	3 1/2	3 1/2	3 1/2	3 1/2
Shaw. W. & P.	19	19	19	19
Steel of Can.	11 1/2	11 1/2	11 1/2	11 1/2

Le Curb

Compilation de la maison

L.-G. BEAUBIEN & CIE

Valeurs	Ouv.	H
---------	------	---

